

metrologic group®

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009-2010

Personne responsable de l'information financière :

Philippe CIMADOMO
Président, Directeur Général
6, chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
Tél. : + 33 (0) 476 043 030 – Fax : + 33 (0) 476 907 571

Rapport de gestion du conseil d'administration

Rapport de gestion du conseil d'administration

Situation de la société pendant l'exercice social

L'exercice 2009/2010 a été marqué d'une très légère croissance du chiffre d'affaires consolidé de 0.5%, d'une confirmation de la reprise d'activité avec une croissance de chiffre d'affaires sur le T4 de 21.8% et d'autre part par le maintien d'un niveau de rentabilité consolidée élevé, le résultat net consolidé représentant environ 34% du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 27,15 M€ en fin d'exercice.

Le résultat net consolidé s'élève à 9,24 M€, contre 8.03 M€ pour l'année N-1, ce qui représente une croissance d'environ 15 %.

Les chiffres suivants reflètent l'évolution de l'activité tant de la société que celle du groupe.

metrologic group® (Comptes sociaux) – normes françaises			
En M€	30 sept. 10	30 sept. 09	Variation en %
Chiffre d'affaires	18,92	17,10	+11%
Excédent brut d'exploitation	11,84	9,81	+21%
Résultat d'exploitation	11,53	9,54	+21%
Résultat courant	12,71	11,11	+14%
Résultat net	9,28	9,24	0%

metrologic group® (Comptes consolidés) – normes IFRS			
En M€	30 sept. 10	30 sept. 09	Variation en %
Chiffres d'affaires	27,15	27,03	0%
Résultat opérationnel courant	12,44	10,60	+17%
Résultat opérationnel	12,44	10,60	+17%
Résultat net de l'ensemble consolidé	9,24	8,03	+15%

Les faits majeurs de l'exercice

La Bourse

La valeur du titre qui était de 13,75 € au moment de l'introduction sur le nouveau marché, atteint une valeur de 39,10 € à la clôture le 28 janvier 2011, ce qui fait une progression de 184,36 %.

France

La société Metrologic Group SA a cédé sur cet exercice 60 000 actions propres générant une plus-value enregistrée dans le résultat social distribuable de 347 K€, soit 228 K€ net d'impôt. Cette plus-value a été neutralisée dans le résultat consolidé conformément à IAS32.

Activité et résultats des filiales

Metrologic Services S.A.S. (anciennement dénommée PIXIS)

Le rachat de PIXIS en avril 1999 nous a permis de pénétrer chez certains grands comptes automobiles comme par exemple BMW et VW.

Metrologic Services est aujourd'hui constituée d'une équipe de développeurs ayant en charge le codage et le développement de certaines parties du logiciel Metrolog XG®. Par ailleurs, Metrologic Services développe son activité de services grâce à son équipe de techniciens chargés de réaliser les rééquipements des systèmes de mesure tridimensionnelle ainsi que leurs vérifications géométriques.

Ces activités lui permettent de publier un chiffre d'affaires de 738 K€ ainsi qu'un résultat net de 69 K€ qui représente 9 % de son CA.

Metrologic group® GmbH

La filiale allemande enregistre un chiffre d'affaires de 3,4 M€, en croissance de 45% par rapport à l'exercice précédent ainsi qu'un résultat de 86 K€ contre un résultat négatif de 99 K€ sur l'exercice précédent.

Metrologic group® Inc. (Detroit)

Cette filiale affiche une croissance de chiffre d'affaires de 17 % à 4,9 MUSD, elle parvient à dégager un résultat net de 236 KUSD qui représente 5% de son chiffre d'affaires contre un résultat N-1 de 2%.

M G USA PROPERTIES Inc. (Detroit)

Cette société, créée en septembre 2007, est une société non commerciale dont l'objet est la gestion d'un bâtiment à usage commercial loué à la filiale commerciale Metrologic Group Inc. Ce bâtiment n'est pas considéré comme un immeuble de placement.

A titre d'information, le résultat enregistré au 30/09/10 est de 22 KUSD.

Inter-Prog

Le chiffre d'affaires réalisé et consolidé pour l'exercice est de 2,4 M€ pour 2.2M€ sur l'exercice N-1 et affiche un résultat de 25 K€.

Metrologic group® Spain S.L.

Cette filiale enregistre un chiffre d'affaires de 1,4 M€ en croissance de 15 % par rapport à l'année N-1 ainsi qu'un résultat qui représente 9 % du chiffre d'affaires à 133 K€.

SILMA GmbH

Pas d'activité, cette société a définitivement été dissoute en octobre 2010.

ATT Metrology Inc. (Redmond)

Le rachat de 60 % des actions de cette société le 1er avril 2008 a permis au groupe de compléter son activité d'édition de logiciels par une offre complémentaire de services de mesure tridimensionnelle industrielle. Sur cet exercice, la participation de ATT au niveau du chiffre d'affaires a été de 5 224 KUSD pour 7 890 KUSD sur l'exercice précédent. Son résultat pour la même période de 167 KUSD contre 890 KUSD sur l'exercice précédent.

Cette filiale, dont la spécialité est le service dans l'aéronautique, a été impactée par la crise plus tardivement que les filiales dont l'activité principale est la commercialisation de logiciels et services attachés, mais tout aussi fortement.

Par ailleurs la société a conclu avec les actionnaires minoritaires d'ATT un engagement réciproque d'achat et de vente de leur participation selon un échéancier et des modalités de calcul du prix d'acquisition fixés à l'avance.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Metrolec CMA Services S.A.S.

Cette filiale, créée en mai 2008, a procédé à l'acquisition de la branche d'activité services, propriété de la société Metrolec S.A.R.L., début juin 2008. Sur l'exercice dernier cette filiale avait contribué à hauteur de 1 261 K€ au chiffre d'affaires global contre 769K€ sur cet exercice (données des comptes sociaux). Son résultat social négatif s'établit à 369 K€ contre 414 K€ négatif pour l'exercice précédent.

Un des métiers de MCS est la réalisation de prestations d'ingénierie liées à la mesure tridimensionnelle (mesures, préparation de gammes de contrôle, analyse).

A partir du mois de décembre 2008, le secteur automobile a du faire face à une crise sans précédent dans toute son histoire et la société METROLEC CMA SERVICES a pris des mesures d'urgence afin de s'adapter aux difficultés rencontrées.

Malgré ces mesures, les exercices 2008/2009 et 2009/2010 ont été fortement impactés par la baisse du chiffre d'affaires en prestations d'ingénierie et par les frais liés à la restructuration. Cependant bien que la restructuration ne soit pas totalement terminée METROLEC CMA SERVICES commence à engranger les bénéfices de ses efforts avec une réduction de 41,5% de ses pertes sur le second semestre et devrait afficher un résultat bénéficiaire dès le premier semestre 2010/2011.

Metrolog Services Nordic A.B.

L'activité de la filiale suédoise, créée en avril 2009, représente un chiffre d'affaires sur cet exercice de 227 K€ et un résultat négatif de 68K€. Afin de faire face à ses frais de démarrage, la société mère lui a accordé une avance de trésorerie de 99 K€.

Filiale	Capital	Quote-part du		C.A. (normes comptables et devises locales)	Résultat Net (normes comptables et devises locales)
		Capital détenu			
Metrologic group® GmbH	202 000 €	100%		3 441 171 €	85 572 €
Metrologic Services S.A.S	38 500 €	97,36%		738 245 €	69 326€
MG USA PROPERTIES Inc.	100 USD	100%		123 000 USD	21 957 USD
Metrologic group Inc.	1 001 000 USD	100%		4 854 407 USD	235 757 USD
Inter-Prog	10 000 €	80%		2 430 730 €	24 727 €
Metrologic group® Spain S.L.	200 000€	100%		1 448 943 €	132 731 €
SILMA GmbH	25 000 €	100%		0	0
ATT Metrology Inc. (*)	15 320 USD	100%		5 224 456 USD	166 833 USD
Metrolec CMA Services S.A.S.	37 000 €	100%		769 138€	-368 512 €
3C Metrology	50 000 MXN	40%		6 084 259 MXN	418 440 MXN
Metrolog Services Nordic A.B	100 000 SEK	100%		2 219 154 SEK	-670 316 SEK

(*) Le groupe détient directement au 30 septembre 2010 60% des actions de la société ATT et dispose d'un engagement de rachat sur les minoritaires

Il n'est pas facturé de frais de groupe par la société Metrologic Group S.A à ses filiales. De façon tout à fait ponctuelle, la société Metrologic Group S.A peut être amenée à accorder une aide en matière de trésorerie à ses filiales. Au 30 septembre 2010, les avances enregistrées en compte courant intra-groupe concernaient les sociétés suivantes :

- . MG USA PROPERTIES Inc. pour 1 101 684 USD
- . Metrolec CMA Services S.A.S pour 1 764 230 €
- . 3C Metrology pour 33 258€
- . Metrolog Services Nordic A.B pour 909 500 SEK

Il est régulièrement fait référence à l'activité des filiales et aux relations mère-filiales dans les notes annexes aux comptes sociaux et aux comptes consolidés de la société chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Recherche et Développement

Le tableau suivant donne les évolutions en matière de R&D au cours des 7 derniers exercices. Ces frais de R&D ne sont pas immobilisés ; ils sont pris en compte directement dans les résultats de l'exercice depuis l'origine.

En M€	Sept. 04	Sept. 05	Sept. 06	Sept. 07	Sept. 08	Sept. 09	Sept-10
Investissement R&D	3,1	3,4	3,1	3,1	3,3	3,5	3,7
C.A. (licence+maintenance)	15,9	15,8	17,5	19,1	18,7	16,7	18,3

Ce sujet est également traité dans le chapitre « Perspectives et stratégie d'avenir »

Informations sur les risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés.

Risque de change : Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en euros. La majorité des contrats de vente sont conclus en euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5 % par rapport au cours de la date de facturation.

De plus, trois de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut pas être considéré comme significatif, dans la mesure où les résultats de ces filiales représentent environ 3 % du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 7 % des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers environ 5 % de ceux du groupe.

Le montant des écarts de conversion dans les capitaux propres consolidés est de 301 K€ au 30 septembre 2010. Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il n'existe ni dette fournisseur, ni créance client à cette date.

Par contre, nous signalons que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2010 s'élève à 1 056 K€ (8 % des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollar de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 6 K€.

Risque de taux d'intérêt : Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2010 à l'exception de la comptabilisation de l'engagement réciproque d'achat et de vente de la participation des minoritaires de la filiale ATT.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Risque de crédit et de liquidité : L'exposition au risque de crédit concerne essentiellement les créances clients. Il est considéré comme limité compte tenu de la nature des clients, des modalités de facturation et des procédures de recouvrement en place au sein du groupe.

Investissements des excédents de trésorerie

Le groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant ses fonds exclusivement en dépôts bancaires à capital garanti et en OPCVM monétaires réguliers émis par des contreparties bancaires de premier rang. La liquidité de ces supports n'est pas remise en jeu au 30 septembre 2010.

Les placements, disponibilités et équivalents de trésorerie du groupe représentent 77 % du total de l'actif consolidé et les capitaux propres consolidés 88 % du total des capitaux propres et passif consolidés; le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

Risque sur actions : A la clôture du 30 septembre 2010, la société détenait 39 437 actions propres, celles-ci sont principalement destinées à la couverture de plans d'options d'achat et d'attribution aux salariés (le nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité est de 2 408).

Faits exceptionnels, litiges, procédures judiciaires et d'arbitrage : A la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel, litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) ayant eu, dans une période couvrant au moins les douze derniers mois, ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de l'émetteur et du groupe.

Risque pays : Le groupe n'identifie pas de risque pays.

Risque de dépendance : La société considère que son groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement industriel, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

Risque lié à la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de clients : Néant.

Risque fournisseurs et sous-traitants : Néant.

Risque lié au personnel : Néant.

Risques sociaux et environnementaux : Néant.

Risque juridique : Néant.

Risque sur les prix : Néant.

Assurances : Le groupe *metrologic group*[®] a souscrit les assurances professionnelles nécessaires à la bonne protection de l'entreprise, notamment en matière de multirisques industrielle, de responsabilité civile d'exploitation et de perte d'exploitation et de responsabilité des dirigeants. L'entreprise est à jour du paiement de ses cotisations qui sont dans la lignée de ce qui se pratique actuellement sur le marché en matière d'assurance. Le montant total du poste assurances sur le compte de résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2010 s'élève à 198 K€. De plus, il n'existe aucun actif qui nécessite une couverture d'assurance particulière.

Résumé des principales couvertures en matière d'assurance		
GARANTIES	MONTANT €	
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Tous dommages confondus	10 000 000	
Dont sous limite :		
Dommages immatériels non consécutifs	762 000	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 par sinistre	
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON		
Tous dommages confondus	2 000 000	
dont hors USA et CANADA :		
Dommages immatériels non consécutifs	500 000	
dont USA et CANADA :		
Tous dommages confondus	1 000 000	
MULTIRISQUE INCENDIE ET PERTE EXPLOITATION		
	Bâtiment	11 381 923
	Matériel	2 668 539
	Marchandises	630 557
Tous risques sauf		1 700 000
Frais supplémentaires d'exploitation		3 000 000
Perte d'exploitation		3 500 000

Analyse de la situation financière et de l'endettement

Au 30 septembre 2010, Metrologic Group S.A. (comptes sociaux) n'a pas dette financière auprès d'établissement de crédit. L'ensemble des dettes de la société Metrologic Group S.A (comptes sociaux) représentant un montant total de 5 898 K€, est constitué exclusivement par des dettes d'exploitation à court terme (à un an au plus). Les dettes auprès des fournisseurs représentent environ 12 % de ce montant, les dettes fiscales et sociales environ 21 % ; le solde étant essentiellement constitué par les produits constatés d'avance.

Parallèlement, à la clôture de l'exercice, l'actif circulant en comptes sociaux (stocks et en cours, marchandises, avances et acomptes versés, créances clients, autres créances, valeurs mobilières de placement et disponibilités) ressort à un montant net de 64.940 K€.

Au niveau des comptes consolidés, la seule dette financière non courante correspond à l'engagement de rachat des intérêts minoritaires dans Metrologic ATT. (cf notes 1.5.1 et 7.6 des comptes consolidés)

Information sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, figurent ci-dessous dans un tableau de synthèse, les informations dont la publication est prescrite par lesdites dispositions sur les délais de paiement de notre société, notamment la décomposition à la clôture des deux derniers exercices clos (au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010), du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Metrologic Group SA	30 sept 2009	30 sept 2010
Total dette fournisseurs	398 K€	446 K€
Dont dette échue ayant + de 60 jours	36 K€	50 K€

Adoption des normes comptables internationales (IFRS)

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres doivent présenter, depuis le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés sous le référentiel international (normes IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés du groupe Metrologic ont été établis pour la première fois selon le référentiel IFRS au 30 septembre 2006.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Changement de méthode comptable

Les principales règles et méthodes comptables utilisées, ainsi que les éventuels changements de méthode comptable, sont définies en Note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Evénements intervenus entre le 1^{er} octobre 2010 et le 31 janvier 2011

Sur le premier trimestre de l'exercice 2010/2011, le C.A consolidé ressort à 7,1 M€.

Il convient également de noter le changement de dénomination sociale de notre filiale italienne : la société INTERPROG Srl se dénomme désormais, depuis le 1^{er} octobre 2010 Metrologic Group Italia Srl.

Aucun évènement susceptible de remettre en cause les éléments présentés dans le présent document n'est intervenu depuis la clôture.

Perspectives et stratégie d'avenir

L'ambition

L'ambition de Metrologic Group[®] est de mettre à disposition des entreprises de toutes tailles, et de tous secteurs industriels des solutions de simulation, de contrôle et d'analyse tridimensionnelle adaptées à leurs besoins. En aidant nos clients à surmonter les difficultés de la production de pièces de qualité nous participons à la diminution des coûts et des rebuts, à la réduction de la consommation de matière première et d'énergie ainsi qu'à l'allongement de la durée de vie des produits qui nous entourent. Metrologic Group participe également à l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et de vie.

L'innovation reste permanente

L'innovation nous permet depuis bientôt 30 ans de créer des valeurs et d'assurer une croissance durable, la crise des derniers mois ne nous a pas fait ralentir nos efforts dans ce domaine et nous annoncerons bientôt la mise sur le marché de la nouvelle génération de nos produits logiciels qui vont nous permettre de réaliser d'importantes économies d'échelle, tout en creusant encore plus le fossé technologique avec nos concurrents. La mesure sur les lignes d'assemblage, et le partage des résultats de mesure est aussi une priorité. L'innovation reste clairement le fer de lance de notre modèle économique et l'effort de R&D se renforcera constamment dans les années à venir.

La force de notre business modèle

En 2010 et malgré les difficultés économiques que l'on connaît, Metrologic Group a prouvé la pertinence, la force et la stabilité de notre business modèle et affichant des résultats en augmentation de 15%. En investissant massivement dans le développement de produits à haute technologie et valeur ajoutée, nous avons rendus nos produits incontournable pour les grands groupes et avons conquis une clientèle mondiale compatibles. Nous avons non seulement renforcé nos fondamentaux déjà extrêmement solides mais aussi progressés sur le récurrent qui représente aujourd'hui 40% de notre CA. Non content de ces résultats, nous avons lancé des modifications structurelles de notre marketing et de notre communication avec un nouveau logo plus moderne et dynamique et un site web totalement modifié. Nous avons également re-segmenté totalement notre offre logicielles afin de toucher une clientèle plus large.

Une nouvelle offre pour renforcer le leadership

Metrologic Group est aujourd'hui le seul acteur indépendant ayant atteint la dimension et le portefeuille produit nécessaire à adresser l'intégralité de ce marché, ceci en fait un leader incontesté.

La refonte de notre offre logiciel qui devient Metrolog X4 va accélérer la pénétration dans l'aéronautique et les secteurs connexes ainsi que dans l'énergie et les produits de consommation courante.

La forte progression chez nos clients de la mesure optique et la prise en charge des OS 64 bits ainsi que des PC de nouvelle génération, nous permettent de gérer des masses de données beaucoup plus importante et de devancer une forte demande du marché dans ce domaine.

La nouvelle offre basée sur X4 regroupe sous un seul développement toutes les familles de logiciels de mesure et de simulation, permettant une économie d'échelle importante et donc une accélération de nos développement à coût constant.

Les perspectives et la stratégie d'avenir

Fort de ces décisions et dans un contexte de reprise lente le groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre un CA (à périmètre constant) de 35 M€ d'ici 2013.

Sur 2011 nous visons une croissance située entre 9 et 10%. La réalisation de nos objectifs passent par le renforcement de nos équipes de ventes et l'embauche de nouveaux collaborateurs, la création de nouvelles filiales, malgré ces coûts, nous maintiendrons un niveau de rentabilité élevé similaires à ceux de 2010.

Les croissances externes, ne sont pas abandonnées pour autant, et nous n'hésiterons pas à en envisager de nouvelles avec l'objectif d'accélérer la croissance.

Nous envisageons, comme chaque année, de publier nos résultats et nos chiffres d'affaires suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Chiffre d'affaires T1 : avant le 15 février

Chiffre d'affaires T2 : avant le 15 mai

Chiffre d'affaires T3 : avant le 15 août

Chiffre d'affaires T4 : avant le 15 novembre

Comptes intermédiaires : avant le 31 mai

Comptes annuels : avant le 31 janvier

Le résultat de la société et son affectation

Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 9 284 380 € de la façon suivante :

Origine		
- Report à nouveau créateur		38 565 €
- Résultat de l'exercice : bénéfice de		9 284 380 €
Affectation		
- Affectation aux réserves		
- Autres réserves (réserve ordinaire)	5 322 945 €	
- Dividendes	4 000 000 €	
TOTAUX	9 322 945 €	9 322 945 €

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 1,00 €. Il serait éligible, pour les personnes physiques résidant en France, à la réfaction de 40% prévue par les dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il sera mis en paiement dès le 29 avril 2011.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Le montant des dividendes revenant aux actions propres de la société sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

Politique de distribution des dividendes

Sur l'exercice antérieur, clos le 30 septembre 2009, la distribution des dividendes était conforme à la « normalité » chez Metrologic Group, le montant du dividende revenant à chaque action représentait 49,8% du résultat consolidé. Sur cet exercice, clos le 30 septembre 2010, le groupe maintient sa politique de distribution. Le montant du dividende revenant à chaque action représente sur ledit exercice 43,3 % du résultat consolidé.

Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les distributions de dividendes, libellées en euros, par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2006/2007	1,625 €	Néant	Néant
Exercice 2007/2008	1€	Néant	Néant
Exercice 2008/2009	1 €	Néant	Néant

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Charges non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 23 313 € et l'impôt correspondant, soit 7 771 €.

L'actionnariat de la société

Les seuils de détention du capital

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Situation au 31/12/2008		Situation au 31/12/2009		Situation au 31/12/2010	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Ph. Cimadomo	17,89%	20,30%	17,89%	20,30%	17,89%	20,28%
G. Bartoli	11,76%	14,92%	11,76%	14,92%	11,76%	14,90%
PhC Holding	32,12%	40,66%	32,12%	40,66%	32,12%	40,70%

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 37 des statuts sociaux, il est attribué un droit de vote double aux actions inscrites en nominatif depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient également d'un droit de vote double.

A la connaissance de la société, aucune action inscrite au nominatif pur n'est grevée d'un nantissement.

Aucune mesure spécifique en vue de prévenir un exercice abusif du contrôle de l'émetteur n'a été prise. Néanmoins, un pacte de préemption mutuelle a été signé en date du 3 septembre 1999, entre les actionnaires qui agissent de concert à savoir : Monsieur Philippe CIMADOMO, Monsieur Gilles BARTOLI, Monsieur Bertrand EISELE et la société Philippe CIMADOMO Holding.

A la connaissance de la société :

- ODYSSEE Venture détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital.
- ORFIM détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5% du capital.

Programme de rachat d'actions par la société

Au 30 septembre 2009, date de clôture du précédent exercice, la société détenait 100 752 de ses propres actions (représentant 2,52 % du capital), affectées (i) pour 12 677 d'entre elles à leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, (ii) 85 972 acquises afin de les remettre à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et (iii) pour les 2 103 actions restantes, à des fins de régularisation des cours, à la vie du contrat de liquidité.

Un programme de rachat d'actions de la société a été autorisé par l'assemblée générale Mixte du 29 mars 2010 statuant aux conditions de majorité ordinaire dans le cadre de la cinquième résolution suivante :

« Cinquième Résolution - Programme de rachat d'actions »

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 400 000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 2009.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

Rapport de gestion du conseil d'administration

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24 000 000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités ».

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice écoulé, clos le 30 septembre 2010, aux acquisitions et cessions d'actions, résumées dans le tableau ci-après, exclusivement à des fins de régularisation de cours dans le cadre du contrat de liquidité et afin de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe. Au 30 septembre 2010, le nombre d'actions propres détenues par la société ressortait à 39 437 actions (soit 0,99 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 1 023 405 euros), dont 37 029 affectées pour leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions (soit 0,93 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 950 340 euros), et 2 408 affectées à la vie du contrat de liquidité ci-dessus visé (soit 0,06 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 73 065 euros).

La délégation ci-dessus rappelée expirant le 29 septembre 2011, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser une nouvelle, dans les mêmes conditions que celle existant actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 mars 2010. Le détail de cette proposition figure dans le texte de la résolution que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions sur l'exercice clos le 30 septembre 2010

	Nombre d'actions acquises	Nombre d'actions cédées à titre gratuit	Nombre d'actions vendues	Prix moyen des actions acquises	Prix moyen des actions vendues
Contrat liquidité	10 933		10 628	28,99€	29,31€
Attribution aux salariés		1 620			
Croissance externe			60 000		27,78€

Les autorisations d'augmentations de capital (L. 225-129)

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en matière d'augmentation du capital social en cours de validité consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires :

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	09/03/2009	08/05/2011	5.000.000 €	Néant	Néant	5.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	09/03/2009	08/05/2011	5.000.000 €	Néant	Nant	5.000.000 €
<i>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies</i>	Néant					
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	09/03/2009	08/05/2011	30.000 €	Néant	Néant	30.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes)	Néant					
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	09/03/2009	08/05/2011	100.000 €	Néant	Néant	100.000 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	Néant					
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	09/03/2009	08/05/2011	100.000 €	Néant	Néant	99.399,50 €

Le conseil d'administration n'a fait aucune utilisation des délégations ci-dessus visées depuis le 9 mars 2009, à l'exception, aux termes de ses délibérations en date des 17 mars 2009 et 11 janvier 2010, de décisions d'attribution d'un total de 2.402 actions gratuites ; étant précisé que ces actions gratuites ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi et ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'une période de conservation de 2 années.

De surcroît, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 alinéa 4, à l'issue de la période de conservation, ces actions ne pourront être cédées :

- dans le délai de dix jours de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et/ou les comptes annuels sont rendus publics,
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les délégations de compétence et de pouvoirs relatives (i) à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par voie d'incorporation de réserves, bénéfices et primes, (ii) à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (iii) à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature et (iv) à l'autorisation d'attribuer des actions

Rapport de gestion du conseil d'administration

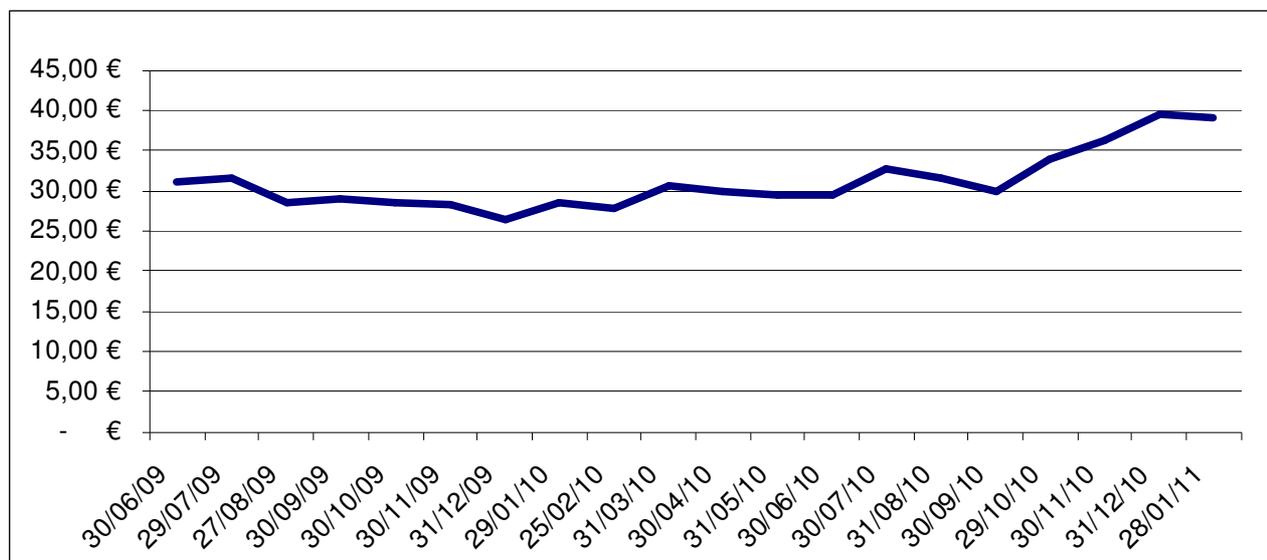
gratuites à émettre ou existantes, arrivant à expiration le 8 mai 2011, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser de nouvelles, dans les mêmes conditions que celles qui existent actuellement. Les nouvelles autorisations priveraient de tout effet les autorisations données en la matière au conseil d'administration par l'assemblée générale du 9 mars 2009. Le détail de ces propositions figure dans le texte des résolutions que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

Evolution du cours de bourse

(source PORTZAMPARC Société de Bourse)

COURS ET VOLUMES ACTION METROLOGIC				
Date	Plus haut	Plus bas	Dern. cours	Volume
30/06/09	31.00	29.20	31.00	7305
29/07/09	31.80	31.01	31.60	536
27/08/09	28.38	28.37	28.38	42
30/09/09	29.25	29.00	29.00	31
30/10/09	29.00	28.22	28.50	355
30/11/09	28.30	28.30	28.30	24
31/12/09	26.60	26.35	26.35	11
29/01/10	28.67	28.50	28.50	132
25/02/10	28.00	27.90	27.90	117
31/03/10	30.59	30.10	30.50	24 931
30/04/10	30.00	29.31	30.00	279
31/05/10	29.50	28.30	29.50	801
30/06/10	29.51	29.50	29.50	71
30/07/10	32.60	31.20	32.60	735
31/08/10	31.60	31.60	31.60	1
30/09/10	30.00	30.00	30.00	10
29/10/10	33.95	33.80	33.80	516
30/11/10	36.80	35.90	36.20	5 577
31/12/10	39.50	38.85	39.50	589
28/01/11	39.50	39.10	39.10	1 601

Les données ci-dessus correspondent aux données journalières aux dates indiquées et non aux moyennes mensuelles



La capitalisation boursière de la société est de 156 400 000 € le 28 janvier 2011

L'intéressement des salariés

Contrat d'intéressement

Le contrat d'intéressement qui liait l'entreprise Metrologic Group S.A. à ses salariés a expiré au 30 septembre 2005 et n'a pas été renouvelé. Par contre, sur l'exercice 2009/2010, le montant consacré à l'intéressement, pour la filiale Metrologic Services SAS s'est élevé à 26 K€ montant en recul de près de 32 % par rapport à l'année N-1.

Affectations pour les cinq dernières années :

	2004/2005	2005/2006*	2006/2007*	2007/2008*	2008/2009*
Intéressements	174 K€	41 K€	35K€	35 K€	39 K€

* Uniquement pour la filiale Metrologic Services SAS

Participation aux bénéfices de l'entreprise

Au titre de l'exercice 2009/2010, la société Metrologic Group S.A. continue à être soumise au régime légal de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise. Un accord de participation a été signé le 8 novembre 2006. L'avenant numéro 1 signé le 19 décembre 2006 précise les modalités de gestion des droits attribués aux salariés, dans le cadre du plan d'épargne qui a été mis en place au sein de l'entreprise.

Le montant de la réserve de participation au 30 septembre 2010 est de 482 K€.

Affectations pour les cinq dernières années :

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Participations	Néant	383 K€	408 K€	405 K€	513 K€

Actionnariat des salariés

Absence d'un actionnariat des salariés (au sens des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce)

Le personnel salarié de la société Metrologic Group S.A. (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale, tel que visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Eu égard aux dispositions de la loi sur l'Épargne Salariale n° 2001-152 du 19 février 2001, l'assemblée générale mixte du 9 mars 2009 a délégué au conseil tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues par les dispositions du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise à mettre en place.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de vingt six mois à compter de la décision de l'assemblée et a privé d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le nombre total des actions qui peuvent être souscrites par les salariés ne peut être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil.

Conformément aux disposition du Code du travail, le prix des actions à émettre ne peut être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Le conseil d'administration n'a pas mis en œuvre cette délégation.

Compte tenu des résolutions, visées ci-dessus, qui sont soumises par le conseil d'administration à l'assemblée générale en matière d'augmentation du capital social (avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires) et du fait que la délégation consentie en la matière arrive à expiration le 8 mai 2011, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser un nouvelle, dans les mêmes conditions que celle qui existe actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée en la matière au conseil d'administration par l'assemblée générale du 9 mars 2009. Le détail de cette proposition figure dans le texte de la résolution que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

Historique des attributions d'options d'achat d'actions		
INFORMATION SUR LES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS		
	PLAN 2002	PLAN 2003
Date de l'assemblée	26 mars 2001	26 mars 2001
Date du conseil d'administration	17 mai 2002	7 juillet 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	2.202	2.200
Dont nombre total pouvant être achetées par :		
- Les mandataires sociaux (en cette qualité)	Néant	Néant
- Les dix premiers salariés attributaires	7 attributaires pour 2.202 options	7 attributaires pour 2.200 options
Point de départ d'exercice des options	17 mai 2006	7 juillet 2007
Date d'expiration	17 mai 2012	7 juillet 2013
Prix d'achat	35,53 €	27,38 €
Nombre d'actions acquises au 31/12/2009	Néant	Néant
Options d'achat annulées	225	Néant
Options d'achat d'actions restantes	1.977	2.200

Il a été attribué 1 400 options (sur les deux plans) à 2 salariés (par ailleurs désormais mandataires sociaux de la société), et à la date du 31 décembre 2010, aucune option d'achat n'avait été levée.

Chacun des deux plans a été mis en œuvre sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2001. Le prix d'achat correspond à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date du conseil ayant attribué les options ; cette moyenne est supérieure au cours moyen d'achat des actions détenues par la société en vue de leur attribution aux salariés.

Le conseil d'administration n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Attributions d'actions gratuites émises ou à émettre

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 9 mars 2009 a, ainsi que mentionné ci-dessus, délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois des actions de la société au profit des dirigeants sociaux et des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Ces attributions ne peuvent avoir pour effet de conférer aux dirigeants et/ou salariés plus de 10 % du capital social. La période d'acquisition des actions attribuées ne peut être inférieure à deux ans, l'obligation de conservation des actions attribuées ne pouvant non plus être inférieure à deux ans.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 9 mars 2009

Aux termes de ses délibérations en date du 17 mars 2009 et du 11 janvier 2010, le conseil d'administration a mis en œuvre cette délégation, à concurrence d'un total de 2.402 actions gratuites, qui représenteraient, si les actions gratuites étaient définitivement attribuées par voie de remise d'actions existantes, 0,06 % environ du capital. Ces 2.402 actions gratuites ont été attribuées intégralement à deux salariés.

Dans le cadre de ces attributions effectuées au profit de bénéficiaires au titre de leurs fonctions salariées exercées pour le compte de la société en vertu d'un contrat de travail, le conseil d'administration n'a pas eu à faire application de l'article L. 225-197-1-II alinéa 4 du Code de commerce.

Le contrôle des comptes

Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

KPMG S.A. domiciliée 2 bis, rue de Villiers - 92300 LEVALLOIS PERRET

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Arnaud SCREVE domicilié 51, rue de Saint-Cyr - 69338 LYON

Commissaire aux comptes titulaire

Bourguignon Audit Associés domiciliée 1, place d'Avril - 38000 GRENOBLE

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Eric LEVOIR domicilié 1, place d'Avril - 38000 GRENOBLE

Mandats des commissaires aux comptes

Il est ici précisé que les mandats des commissaires aux comptes arrivent tous à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2010. En conséquence, il sera proposé à cette assemblée de bien vouloir procéder :

- à la nomination de la société KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne SAS, domiciliée 51, rue de Saint Cyr – 69338 LYON, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- à la nomination de la société KPMG Audit Sud Est SAS, domiciliée 480, avenue du Prado – 13269 MARSEILLE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
- au renouvellement de la société Bourguignon Audit Associés, ci-dessus identifiée, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- au renouvellement de Monsieur Laurent RIVOIRE, domicilié 11, avenue Paul Verlaine – 38100 Grenoble, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six (6) exercices, qui prendra fin le jour et à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2016 et qui se tiendra dans le courant de l'année 2017.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010

Audit :	KPMG S.A.		BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES	
	N-1	N	N-1	N
Commissariat aux comptes Metrologic Group	27 645 €	27 858 €	8 131 €	8 213 €
Commissariat comptes Metrologic Services	2 260 €	2 260 €	Néant	Néant
Commissariat comptes Metrolec CMA Services	4 050 €	4 050 €	Néant	Néant
Autres prestations	Néant	29 142 €	Néant	Néant
Total	33 955 €	63 310 €	8 131 €	8 213 €

Tableau des résultats de la société metrologic group® (en €)

Tableau des résultats de la société metrologic group® (en €)					
NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
I- Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II- Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 523 670	19 582 988	19 495 596	17 082 520	18 923 691
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	14 813 805	14 124 076	14 371 286	12 985 041	13 383 027
Impôts sur les bénéfices	4 373 353	4 317 728	4 139 710	2 341 470	3 226 498
Participation des salariés due au titre de l'exercice	383 106	408 051	404 789	513 404	482 140
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	9 923 247	9 210 912	9 096 292	9 242 553	9 284 380
Résultat distribué	3 480 000	6 500 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
III- Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,51	2,35	2,46	2,55	2,49
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2,48	2,30	2,27	2,31	2,32
Dividende attribué par action	0,87	1,625	1,00	1,00	1,00
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	56	62	69	72	68
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 885 677	2 097 720	2 332 053	2 518 988	2 441 003
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	874 619	973 688	1 076 823	1 132 213	1 149 829

Rapport de gestion du conseil d'administration

Conseil d'administration et direction générale

Les mandataires et leurs autres fonctions

Président Directeur Général

Monsieur Philippe CIMADOMO

6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN

Né à GRENOBLE (38) le 5 décembre 1959

Date entrée en fonction : 1988

Date de première nomination : 1988

Année de fin de mandat : 2011

Autres fonctions :

Président de la SAS PHILIPPE CIMADOMO HOLDING

Président de la SAS MECANO GRAVURE MGC S.A.S (anciennement dénommée MECANO GRAVURE CIMADOMO)

Président de la SAS PEINTURE INDUSTRIELLE "CPI" (anciennement dénommée CIMADOMO PEINTURE INDUSTRIELLE)

Président de la SAS METROLOGIC SERVICES SAS (anciennement dénommée PIXIS)

Président de la S.A.S. METROLEC CMA SERVICES

Président du conseil d'administration de INTER-PROG (Italie)

Gérant de METROLOGIC GROUP GmbH (Allemagne)

Gérant de SILMA GmbH (Allemagne)

Président du conseil d'administration de MG USA PROPERTIES Inc. (USA)

Directeur et administrateur de METROLOGIC GROUP SERVICES Inc. (USA)

Directeur et administrateur de ATT Metrology Inc. (USA)

Président du conseil d'administration de METROLOG SERVICES NORDIC AB (Suède)

Administrateur unique de METROLOGIC GROUP SPAIN S.L. (Espagne)

Gérant de IMCI et des SCI LES FOUGERES, LES PRELES, CLAPI,

LES ORCHIS, LE CHENE et LE ROSEAU

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Bertrand EISELE

6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN

Né à STRASBOURG (67) le 24 septembre 1961

Date entrée en fonction : 1991

Date de nomination : 7 Septembre 2005 avec effet au 1^{er} octobre 2005 en qualité de Directeur Général Délégué et 10 juillet 2006 en qualité d'Administrateur

Année de fin de mandat : 2012

Autres fonctions : Administrateur suppléant de METROLOG SERVICES NORDIC AB (Suède)

Administrateur Directeur Général Délégué

Madame Sylvie FEYEL

6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN

Née à BRON (69) le 23 novembre 1961

Date entrée en fonction : 2000

Date de nomination : 10 Juillet 2006

Année de fin de mandat : 2012

Autres fonctions :

Salariée de la société METROLOGIC GROUP en qualité de directeur administratif et financier

Administrateur de METROLOG SERVICES NORDIC AB (Suède)

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Didier SERCIAT

6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN

Né à TOULOUSE (31) le 12 octobre 1957

Date entrée en fonction : 1995

Date de nomination : 10 Juillet 2006

Année de fin de mandat : 2012

Autres fonctions : Salarié de la société METROLOGIC GROUP en qualité de directeur de la production et des ressources humaines

Administrateur

Monsieur Gilles BARTOLI
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Né à LA TRONCHE (38) le 26 octobre 1959
Date entrée en fonction : 1988
Date de première nomination : 1988
Année de fin de mandat : 2011
Autres fonctions :
Administrateur délégué de Inter-Prog (Italie)
Directeur et administrateur de METROLOGIC GROUP SERVICES Inc. (USA)

Administrateur

Madame Florence ROCHE épouse de Monsieur Philippe CIMADOMO
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Née à La Tronche (38) le 20 avril 1972
Date de première nomination : 1999
Année de fin de mandat : 2011
Autres fonctions : Néant

Administrateur

Madame Anne WURGEL épouse de Monsieur Gilles BARTOLI
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Née à LYON (6e) le 13 décembre 1963
Date de première nomination : 1999
Année de fin de mandat : 2011
Autres fonctions : Néant

Administrateur

Monsieur Giovanni CAVALLINI
Piazza Castello 2 -20121 MILAN (Italie)
Né à MILAN (Italie) le 28 décembre 1950
Date de première nomination : 2008
Année de fin de mandat : 2014
Autres fonctions :
Président de Interpump Group (Italie)
Administrateur de Brembo (Italie)

Administrateur

Monsieur Bertrand GILI
7300 Muerdale Boulevard – West Bloomfield
MICHIGAN 48322 USA
Né à MONTBARD (21) le 4 janvier 1974
Date de première nomination : 9 mars 2009
Année de fin de mandat : 2015
Autres fonctions :
Président de la société METROLOGIC SERVICES GROUP Inc
Administrateur et secrétaire de ATT METROLOGIC Inc

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la société, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. En outre, à la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

Rapport de gestion du conseil d'administration

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des administrateurs et des directeurs généraux et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Rémunération et avantages en nature des organes d'administration et de direction

La direction générale de la société, compte tenu de la taille de celle-ci, de la structure de son actionnariat, des montants totaux et individuels des rémunérations des mandataires sociaux (au titre de leurs mandats ou de leurs fonctions salariées) et de la politique de prudence et de mesure qui a toujours été mise en œuvre en la matière par ses soins, n'a pas jugé pertinent de se référer en matière de rémunération et autres avantages en nature à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

La société n'a par ailleurs pas retenu de façon formelle de règles complémentaires à celles exigées par la loi en matière de gouvernement d'entreprise.

Les membres de la direction générale ayant perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 une rémunération sont les suivants :

- Monsieur Philippe CIMADOMO, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Président et de Directeur Général (dont avantage en nature de 9 852 € pour utilisation personnelle d'un véhicule de fonction) s'est élevé à 69 852 €. Cette rémunération était de 69 852 € sur l'exercice précédent.
- Monsieur Bertrand EISELE, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué s'est élevé à 72 240 €. Cette rémunération était de 71 018 € sur l'exercice précédent.
- Madame Sylvie FEYEL, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur administratif et financier s'est élevé à 67 347 €. Cette rémunération était de 66 456 € sur l'exercice précédent. Madame Sylvie FEYEL n'est pas rémunérée pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. En vertu des délibérations du conseil d'administration du 31 mars 2010, il a été constaté l'attribution définitive, à Madame Sylvie FEYEL de 870 actions gratuites, qui lui avaient été allouées aux termes du conseil d'administration du 31 mars 2008. Aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mars 2009 et du 11 janvier 2010, il a été attribué à cette dernière un total de 1 600 actions gratuites METROLOGIC GROUP, qui ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société.
- Monsieur Didier SERCIAT, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur de la production et des ressources humaines s'est élevé à 88 466 €. Cette rémunération était de 87 582 € sur l'exercice précédent. Monsieur Didier SERCIAT n'est pas rémunéré pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société.
- Monsieur Bertrand GILI, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Président et CEO de la filiale Metrologic Group Services Inc. s'est élevé à 110 000 USD. En vertu des délibérations du conseil d'administration du 31 mars 2010, il a été constaté l'attribution définitive, à Monsieur Bertrand GILI, de 750 actions gratuites, qui lui avait été allouées aux termes du conseil d'administration du 31 mars 2008. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 1 250 options d'achat d'actions de la société.

Ces rémunérations ne comprennent pas, à l'exception de celle de Monsieur Didier SERCIAT et de Monsieur Bertrand GILI, de partie variable.

Aucune indemnité forfaitaire n'est prévue en cas de révocation, de non-renouvellement des mandats ou de départs à la retraite de la direction générale.

Les membres du conseil d'administration, à l'exception ainsi que mentionné ci-dessus, de Monsieur Bertrand GILI, ne perçoivent aucune rémunération des sociétés contrôlées.

L'assemblée générale du 29 mars 2010 a décidé de confirmer à la somme globale de 25 000 euros le montant annuel des jetons de présence qui seront alloués au conseil d'administration pour l'exercice 2009/2010 (devant être clos le 30 septembre 2010) et, sauf modifications, pour les exercices à venir. A ce jour ces jetons de présence n'ont pas été attribués ou versés aux membres du conseil d'administration.

Il n'a été accordé ou constitué aucun prêt, aucune garantie en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

Actifs appartenant aux dirigeants

Le détail des actifs appartenant de façon directe ou indirecte aux dirigeants est détaillé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Il est précisé que la société Philippe Cimadomo Holding est détenue à 98,96 % par Monsieur Philippe Cimadomo et le solde du capital par les membres de son foyer fiscal.

La SCI Chêne et Roseau est détenue à 80 % par Monsieur Philippe Cimadomo et à 20 % par Monsieur Gilles Bartoli.

Le bail commercial conclu entre cette SCI et la société Metrologic Group l'a été aux conditions normales du marché après consultations de professionnels et notamment de l'organisme de gestion de la zone industrielle de Meylan.

Conventions réglementées

Nous vous demandons de statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes qui relate les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par le conseil d'administration.

Mandats des administrateurs

Ainsi que mentionné ci-dessus, les mandats de quatre des administrateurs de la société arrivent à expiration en même temps que l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010. Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur le renouvellement des mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Philippe CIMADOMO,
- Monsieur Gilles BARTOLI,
- Madame Florence ROCHE,

pour la durée de six (6) années prévue par les dispositions statutaires qui expirera en même temps que l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2016.

Nous vous précisons que Madame Anne WURGEL n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat et qu'il est proposé à l'assemblée de ne pas pourvoir à son remplacement.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la société.

Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Monsieur Philippe CIMADOMO, président du conseil d'administration assume également la direction générale de la société. Madame Sylvie FEYEL et Messieurs Bertrand EISELE et Didier SERCIAT, administrateurs, sont également directeurs généraux délégués. Monsieur Bertrand GILI assume également la présidence de la filiale américaine Metrologic Group Services Inc. Le conseil d'administration comprend un administrateur indépendant, Monsieur Giovanni CAVALLINI, mais aucun administrateur élu par les salariés.

Il n'a pas été procédé à la nomination de censeurs ni à la constitution de comités, la taille de la société n'ayant pas été jugée suffisante pour justifier de telles nominations ou constitutions.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Il est précisé qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général qui dispose ainsi de tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société sous réserve des pouvoirs attribués au conseil d'administration et à l'assemblée des actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du directeur général.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas mis en place de règlement intérieur. Toutefois, le fonctionnement du conseil obéit à des règles de confidentialité et de loyauté. En outre, chaque administrateur doit faire état des opérations qu'il effectue sur les titres de la société. A cet égard, figure ci-après un état récapitulatif (néant) des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice écoulé par les dirigeants de la société et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier :

Cédant	Nature des titres	Nombre de titres	Date	Prix unitaire	Prix total
Néant	Actions nominatives	Néant	Néant	Néant	Néant

Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun, après consultation le cas échéant des cadres de direction.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, le nombre de réunions n'est pas référencé et les procès verbaux sont officialisés uniquement lorsque des décisions juridiques majeures ont été prises. Sur cet exercice, le nombre de réunions officielles est de cinq (5).

De façon générale, le taux de présence est de cinq administrateurs, le président et les directeurs généraux délégués. Cependant, dans le cas où le conseil doit statuer sur des conventions concernées par l'article L 225.38 du Code de commerce, la présence de la totalité des administrateurs est exigée.

De plus, il est précisé que l'émetteur n'a pas encore, compte tenu de sa taille, mis en place de mesures spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise ; la présentation de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration (cf. ci-dessus), ainsi que le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et les mesures de contrôle interne (présentés ci-dessous) permettent d'appréhender les raisons pour lesquelles il n'a pas été jugé nécessaire d'instituer de comités destinés à assurer la gouvernance d'entreprise et les mesures qui ont été prises pour évaluer les travaux du conseil.

Rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président de votre conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux relatifs aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Le présent rapport s'attache à être en conformité avec les principes généraux de contrôle interne et dresse également les objectifs à atteindre au cours des exercices à venir, notamment en ce qui concerne l'appréciation du dispositif de contrôle interne.

La société, considérant que le guide simplifié de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF, n'était pas adapté à sa taille et à son mode d'organisation, a décidé de ne pas y faire explicitement référence. Il en est de même en ce qui concerne le Code de gouvernance AFEP – MEDEF ou le Code de gouvernance MIDDLENEXT.

Description de l'entreprise

La société METROLOGIC GROUP, créée en 1980, est cotée au Nouveau Marché de la Bourse de Paris depuis septembre 1999 (désormais depuis 2005 Euronext Paris).

Elle est notamment détenue à la date du 30 septembre 2010 à 32,12 % par la société PHILIPPE CIMADOMO HOLDING, à 30,40% par ses dirigeants, à 0,99 % par elle-même et à 36,49 % par le public.

METROLOGIC GROUP, éditeur de logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel a développé une offre globale permettant d'améliorer les performances des Machines à Mesurer Tridimensionnelle (MMT). La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services, font de METROLOGIC GROUP un spécialiste reconnu dans ce domaine.

Fonctionnement des organes de Direction et de contrôle

Conseil d'administration et direction générale

METROLOGIC GROUP est une Société Anonyme dotée d'un conseil d'administration dont la présidence a été confiée à Monsieur Philippe CIMADOMO. Le conseil se compose de neuf administrateurs (voir rapport de gestion du conseil d'administration).

Le président du conseil assume également la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. A titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration a nommé trois directeurs généraux délégués : Monsieur Bertrand EISELE, Monsieur Didier SERCIAT et Madame Sylvie FEYEL. En accord avec le Directeur Général, le conseil d'administration a fixé l'étendue des pouvoirs des directeurs généraux délégués : ils disposent vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du Directeur Général.

Madame Sylvie FEYEL et Monsieur Didier SERCIAT cumulent leurs fonctions salariées, au titre de leur contrat de travail respectif qui conservent leurs pleins effets, avec le mandat social qui leur a été conféré par la suite.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Comité spécialisé

Ainsi que mentionné dans le rapport de gestion du conseil d'administration, la société n'a pas institué de comités spécialisés. Le rôle que certaines sociétés assignent à de tels comités demeure assumé par le conseil d'administration.

Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération dont les détails sont présentés dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

En outre, la situation de chacun des membres du conseil d'administration a été évaluée au regard des dispositions de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi « TEPA »). Il a constaté que, dans la mesure où aucun membre du conseil ne peut prétendre au versement d'une rémunération ou d'une indemnité quelconque au titre de la cessation de ses fonctions de mandataire social du groupe, les dispositions issues de cette loi ne leur étaient pas applicables.

Par ailleurs, ainsi que mentionné dans le rapport de gestion du conseil d'administration, la société, compte tenu de sa taille, de son mode d'organisation, des montants totaux et individuels des rémunérations des mandataires sociaux et de la politique de prudence et de mesure qui a toujours été mise en œuvre en la matière par ses soins, n'a pas jugé pertinent de se référer en matière de rémunération et autres avantages en nature à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

La société n'a par ailleurs pas retenu de façon formelle de règles complémentaires à celles exigées par la loi en matière de gouvernement d'entreprise ou les Codes de gouvernance visés ci-dessus.

Schéma délégataire au sein du groupe

La société mère détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales, lui permettant ainsi de maîtriser leur gestion. Chaque filiale est sous la responsabilité d'un directeur d'unité qui a pour mission de mettre en œuvre la politique et les valeurs définies par la société mère.

Ces directeurs d'unité sont en contact permanent avec les membres de la direction, ce qui permet des prises de décisions rapides, adaptées et cohérentes avec la stratégie du groupe.

Les caractéristiques principales de fonctionnement du Groupe METROLOGIC étant la simplicité, la réactivité et la cohésion dans les décisions, ce circuit de décision court, avec un rattachement direct des directeurs d'unité, des cadres de direction et du conseil d'administration, permet un contrôle permanent de l'existant.

Participation des actionnaires aux assemblées générales / Publications des informations relatives à la structure du capital

Les articles 34 et 35 des statuts de la société déterminent les conditions dans lesquelles les actionnaires participent aux assemblées générales. En outre, la société se conforme à toutes les obligations légales relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales et à la communication des documents qui y sont relatifs.

Le rapport de gestion du conseil d'administration fait état des informations relatives à la structure du capital et de l'absence d'éléments connus susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à l'exception du pacte de préemption mutuelle signé en date du 3 septembre 1999, entre les actionnaires qui agissent de concert.

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est défini comme étant un processus permettant la vérification et la maîtrise des procédures en place dans la société afin d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise, la sauvegarde des actifs et la détection des fraudes,
- la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables et des comptes sociaux et consolidés qui en résultent,
- le respect des lois et des réglementations applicables,
- l'identification, la prévention des risques encourus et le cas échéant la gestion des conséquences.

Le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, mais ne peut en aucun cas fournir la garantie absolue qu'ils seront atteints.

Présentation synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le suivi permanent des procédures de contrôle et de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la direction et comprend des contrôles réguliers effectués par les directeurs généraux, les cadres et l'encadrement de chaque société du groupe.

Il est à noter que METROLOGIC GROUP possède un système d'assurance qualité construit sur le modèle de l'ISO 9002. Il est formalisé à travers un recueil de procédures et de modes opératoires. De plus, les logiciels développés par le Groupe sous la responsabilité et le contrôle de la Direction de la Recherche et du Développement sont régulièrement vérifiés et certifiés par le PTB (organisme allemand de certification des logiciels de mesure).

En plus des relations quotidiennes entre les divers membres de la direction de la société mère et des filiales, il a été mis en place une procédure de tableaux de bord qui constitue un élément fondamental du contrôle et du suivi des performances tant au niveau des filiales qu'au niveau consolidé.

Dans ce cadre, chaque société du groupe prépare un compte rendu mensuel d'activité qui est ensuite consolidé au niveau du groupe. L'analyse de ce rapport permet une réaction immédiate à toute dérive éventuelle en matière de gestion. Ce reporting mensuel permet également un suivi mensuel des performances du groupe, filiale par filiale, secteur d'activité par secteur d'activité, secteur géographique par secteur géographique et réel par rapport au prévisionnel.

De plus, dans le cadre d'une politique sociale globale et cohérente, le groupe s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences au niveau mondial à travers la Direction des Ressources Humaines basée au siège de la société.

Dispositif du Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part par des règles et des contrôles, et d'autre part par une politique de gestion des compétences. Le contrôle interne s'organise autour des éléments suivants :

- un reporting comptable et de gestion unifié basé sur l'unicité des informations comptables et de gestion,
- un référentiel et des méthodes comptables s'inscrivant dans la production de liasses de consolidation, outil de transmission des informations comptables commun à l'ensemble du groupe,
- un cycle de gestion, incluant la production d'un budget annuel, d'un reporting mensuel, d'un arrêté comptable semestriel ayant fait l'objet d'une revue limitée et d'un arrêté comptable annuel audité, ceci au niveau des filiales et au niveau consolidé,
- une organisation comptable cohérente avec celle du management, basée sur l'implication de chacun et sur une disponibilité quotidienne des cadres dirigeants et notamment de la Direction Administrative et Financière.

Fait à Meylan, le 28 janvier 2011
Philippe CIMADOMO
Le Président, Directeur Général

Rapport de gestion du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Metrologic Group S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Metrologic Group S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Meylan, le 31 janvier 2011

Grenoble, le 31 janvier 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Bourguignon Audit Associé

Stéphane Devin
Associé

Guy Valdenaire
Associé

Gilles Bourguignon
Associé

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

Bilan consolidé

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE		30-sept-10	30-sept-09
	Notes	en K€	en K€
ACTIF			
Goodwills	7.1	5 642	6 353
Autres immobilisations incorporelles	7.2	1 361	1 526
Participation dans les entreprises mises en équivalence		43	61
Immobilisations corporelles	7.2	2 691	2 946
Actifs financiers non courants		129	127
Impôts différés actifs	8.6	639	538
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS		10 505	11 551
Stocks et en-cours	7.3	604	703
Clients et comptes rattachés		5 504	4738
Autres créances	7.3	1 041	1 054
Actifs d'impôts exigibles		528	985
Placements financiers	7.4	48 500	35 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4	12 949	17 818
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		69 126	60 998
TOTAL ACTIF		79 631	72 549
PASSIF			
Capital social		1 000	1 000
Réserves		59 621	53 427
Résultat de l'exercice		9 234	8 031
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		69 855	62 458
Réserves des intérêts ne conférant pas le contrôle		308	305
Résultat des intérêts ne conférant pas le contrôle		5	3
INTERETS NE CONFERANT PAS LE CONTROLE		313	308
TOTAL CAPITAUX PROPRES		70 168	62 766
Provisions	7.5	278	285
Dettes financières	7.6	1 173	2 025
Impôts différés passifs	8.6	579	316
TOTAL DES PASSIFS NON-COURANTS		2 030	2 626
Fournisseurs et comptes rattachés		788	629
Dettes financières		64	64
Autres dettes	7.7	2 021	2 161
Produits constatés d'avance	7.8	4 560	4 303
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		7 433	7 157
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		79 631	72 549

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en K€	Notes	30 sept. 10	30 sept. 09
Chiffre d'affaires		27 153	27 032
Production stockée		(43)	(10)
Achats consommés		(625)	(707)
Autres charges externes		(4 577)	(4 984)
Impôts et taxes		(476)	(623)
Charges de personnel		(9 104)	(10 028)
Dotations aux amortissements		(1 100)	(1 028)
Autres charges de gestion courante		(454)	(511)
Autres produits de gestion courante		1 670	1 454
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		12 444	10 595
Autres produits et charges opérationnels		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		12 444	10 595
Produits financiers		1 120	1 369
Charges financières		(4)	(224)
RESULTAT FINANCIER		1 116	1 145
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		10	29
RESULTAT AVANT IMPOTS		13 570	11 769
Charges d'impôts sur le résultat		(4 331)	(3 735)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 239	8 034
Part du groupe		9 234	8 031
Part de minoritaires		5	3
Résultat par action (en €)	1.11	2,3282	2,052
Résultat dilué par action (en €)	1.11	2,3262	2,050

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

Etat du résultat global

	Note	30-sept-10 En K€	31/09/2009 En K€
Résultat		9 239	8 034
Produits et charges non comptabilisés en résultat			
- Ecart de conversion		540	(139)
Total des produits et charges non comptabilisés en résultat		540	(139)
Résultat global de l'exercice		9 779	7 895

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

Tableau de variation des capitaux propres : du 30/09/08 au 30/09/10(en K€)

En K€	Notes	Capital	Résultat et Réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 30 septembre 2008		1 000	59 090	-2 184	-100	57 806	305	58 111
Ecart de conversion					-139	-139		-139
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	-139	-139	0	-139
Résultat de la période			8 031			8 031	3	8 034
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			8 031	0	-139	7 892	3	7 895
Dividendes versés			-3 651			-3 651		-3 651
Divers mis en équivalence			-43			-43		-43
Actions propres				-229		-229		-229
Actions propres + value de cession	1		677			677		677
Variation de périmètre						0		0
Paie ment en actions			6			6		6
Au 30 septembre 2009		1 000	64 110	-2 413	-239	62 458	308	62 766
Ecart de conversion					540	540		540
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	540	540	0	540
Résultat de la période			9 234			9 234	5	9 239
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			9 234	0	540	9 274	5	9 779
Dividendes versés			-3 961			-3 961		-3 961
Divers mis en équivalence			6			6		6
Actions propres				1 377		1 377		1 377
Actions propres + value cession	2		228			228		228
Variation de périmètre						0		0
Paie ment en actions			-27			-27		-27
Au 30 septembre 2010		1 000	69 590	-1 036	301	69 855	313	70 168

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

1-Cession de 246 841 actions propres acquises lors d'un projet de croissance externe qui ne s'est pas concrétisé ; le montant de la plus values'élève à 1 030 K€ ou à 677 K€ nette d'impôt.

2-Cession de 60 000 actions propres acquises lors d'un projet de croissance externe qui ne s'est pas concrétisé ; le montant de la plus value s'élève à 347 K€ ou à 228 K€ nette d'impôt.

Tableau de financement consolidé au 30 septembre 2010

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	Note	30/09/10	30/09/09
Activité opérationnelle			
Résultat		9 239	8 034
Ajustements sur :			
Amortissements & provisions		1 069	922
Plus ou moins values de cessions sur immobilisations		(5)	(6)
Quote part résultat sociétés mises en équivalence		(18)	(14)
Charge d'impôt		4 331	3 736
Coût de l'endettement financier net		(1 116)	(1 145)
Variation du BFR		(447)	(223)
Impôts sur le résultat payé		(3 779)	(4 472)
Autres produits et charges calculés		69	0
Intérêts payés		(2)	(4)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		9 341	6 828
Activité d'investissement			
Intérêts reçus		1 120	1 369
Placements financiers *	1.5.3	(12 800)	(35 700)
Acquisition d'immobilisations		(621)	(1 390)
Cessions d'immobilisations		14	78
Cessions d'actifs financiers		96	134
Acquisition de filiale, nette de trésorerie acquise		0	0
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissements		(12 191)	(35 509)
Opérations de financement			
Opérations sur actions propres **		1 724	801
Dividendes versés		(3 961)	(3 651)
Remboursements d'emprunts		(3)	(1)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		(2 240)	(2 851)
Variation nette de la trésorerie		(5 090)	(31 532)
Trésorerie ouverture		17 818	49 517
Effet de la variation du taux de change		221	(167)
Trésorerie clôture		12 949	17 818
Variation		(5 090)	(31 532)

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

* Les CAT de plus de 3 mois ont été isolés en placements financiers. La trésorerie et les placements représentent un total de 61 449K€.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

Notes annexes aux états financiers consolidés

1- Entité présentant les états financiers

Metrologic Group est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 6 chemin du Vieux Chêne-38240 Meylan.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. L'activité du groupe consiste principalement à éditer des logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel. La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services font de Metrologic Group un spécialiste reconnu dans ce domaine.

2- Base de présentation

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 26 janvier 2011. Les comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 31 Mars 2011.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie ainsi que de certains placements financiers à la juste valeur par le compte de résultat, évalués à la juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

(d) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations concernent principalement

- les tests de dépréciations des actifs immobilisés (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation (voir note 1.3.4 et 7.1)
- le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme qui nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles, (voir note 1.7)
- dans la détermination des impôts différés et notamment lors de l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs (voir note 1.9.5 et 8.6)
- et la détermination de la juste valeur (voir note 2)

Note 1 – Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et par l'ensemble des entités du Groupe.

Changements de méthodes comptables :

Plusieurs normes internationales d'informations financières (IFRS) et interprétations sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et sont appliquées par le groupe à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009

IFRS 8- Identification et présentation des secteurs opérationnels :

De puis le 1^{er} octobre 2009, le groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la direction générale qui est le principal décideur opérationnel du groupe. Ce changement de méthode comptable résulte de l'application d'IFRS 8 « secteurs opérationnels ». Antérieurement, les secteurs opérationnels étaient identifiés et présentés selon IAS14 « Informations sectorielle ». La nouvelle méthode comptable appliquée aux informations en annexe au titre des secteurs opérationnels est décrite ci-dessous.

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel (la direction générale chez Metrologic) afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du groupe sont suivies par la direction générale à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Certains secteurs opérationnels ainsi définis qui présentent des caractéristiques économiques similaires ont été agrégés. Sur cette base, quatre secteurs à présenter ont été identifiés : le secteur France, le secteur Europe (hors France), le secteur US et ATT.

Les résultats sectoriels soumis à la direction générale comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les investissements du secteur correspondent aux coûts encourus au cours de l'exercice pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles autres que les Goodwill.

L'information comparative a été retraitée en conformité avec les dispositions transitoires d'IFRS8.

IAS1- Présentation des états financiers :

Le groupe applique IAS1 révisé (2007) « Présentation des états financiers » entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. En conséquence le groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la société uniquement dans l'état des variations des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont également présentées dans l'état du résultat global. Cette présentation a été retenue pour les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur les résultats par action.

D'autres normes sont entrées en vigueur mais n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du groupe, il s'agit de :

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » qui n'ont pas trouvé à s'appliquer compte tenu de l'absence d'acquisition depuis leur entrée en vigueur ;
- IAS 23révisée « coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

- Les amendements à IFRS 2 « paiement fondé sur des actions- Conditions d'acquisition des droits et annulations » clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, introduisent la notion de conditions autres que d'acquisitions de droits, imposent que ces autres conditions soient reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution et indiquent le traitement comptable des autres conditions et des annulations.

1.1 Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités contrôlées conjointement

Il n'existe pas de co-entreprises dans le Groupe, c'est à dire d'entité contrôlée conjointement avec un autre partenaire, en vertu d'un accord contractuel.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin. Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Elimination des opérations intra-groupe

Les soldes bilanciaux, et les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.2 Méthode de conversion des éléments en devises

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères sont comptabilisés en marge opérationnelle ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et les passifs (y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition) sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice,
- Les différences de conversion résultant de ce processus de conversion sont enregistrées dans les capitaux propres en réserve de conversion,
- Le Groupe n'exerce aucune activité dans des économies hyper inflationnistes.

1.3 Actifs non courants

1. 3.1-Goodwill

A la date d'enregistrement d'un regroupement d'entreprise, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de perte de valeur.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges opérationnelles ».

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} octobre 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Le cas échéant, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat. Les options de vente (« Put ») avec les minoritaires résultant de l'acquisition d'ATT Metrology en 2008 (cf note 5.1) ont été traitées en acquisitions complémentaires. La différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis a été inscrite en goodwill.

1 .3.2- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels acquis comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles ; ainsi qu'à des relations commerciales activées dans le cadre de la méthode de l'acquisition (IFRS 3), évaluées à la juste valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général ne dépasse pas 1 à 5 ans pour les logiciels et 3 ans pour les relations commerciales.

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais de personnel des ingénieurs développeurs et des testeurs. Les frais de recherche correspondant aux travaux originaux ayant pour objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, visant au maintien des produits existants sont également comptabilisés en charges.

Les frais de développement visant à la création de nouveaux produits ou apportant des fonctionnalités innovantes aux produits existants doivent donner lieu à immobilisation dans les cas où l'analyse des projets afférents répond aux critères techniques et économiques de capitalisation édictés dans la norme IAS 38. Après analyse, il apparaît que la fréquence des mises à jour des versions des logiciels du groupe (tous les 6 mois) a conduit le groupe à comptabiliser ces frais en charges.

Le montant global des dépenses de recherche et développement comptabilisé sur 2010 est de 3.4M€ contre 3.2M€ en 2009.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

1.3.3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

-Matériels et outillages	5 à 8 ans
-Installations générales	5 à 10 ans
-Matériel de transport	4 à 5 ans
-Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
-Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle n'a été affectée aux immobilisations car il s'agit d'actifs destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur vie.

1.3.4 Dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwills, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le groupe Metrologic a retenu plusieurs UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie. (voir note 7.1)

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et est imputée en priorité aux goodwills

-Reprise de la perte de valeur :

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et si il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.3.5 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des dépôts de garantie afférents aux locaux loués par le groupe pour les besoins de son exploitation. Lors de la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur puis au coût amorti.

1.4 Actifs et passifs courants

1.4.1 Stocks

Les stocks de fournitures et marchandises sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les en-cours de production et les produits finis sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.

Des dépréciations sont constituées dès lors que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition ou au coût de production. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.4.2 Instruments financiers non dérivés :

Les instruments financiers non dérivés comprennent les créances clients et autres créances, les placements financiers, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts, emprunts et dettes financières, et les dettes fournisseurs et autres dettes.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

1.4.2.1 - Créances clients et autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes

Elles sont comptabilisées initialement à leur juste valeur puis au coût amorti, diminuées des éventuelles pertes de valeur sur les créances. La juste valeur correspond à la valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable.

Le risque crédit est évalué périodiquement, à chaque date de clôture sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont comptabilisées en résultat.

1.4.2.2 Placements financiers

Il s'agit de comptes à terme de maturité 4 à 36 mois. Ces placements sont classés en catégorie « prêts et créances » et sont ainsi évalués au coût amorti.

1.4.2.3 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent notamment des dépôts à vue et des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces éléments, classés en actifs courants sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La juste valeur représente leur valeur liquidative à la date de clôture. L'effet des variations de juste valeur est enregistré en résultat financier.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

1.5 Passifs non courants

1.5.1 – Dettes financières

Les dettes financières non courantes correspondent essentiellement aux dettes résultant des engagements de rachat d'intérêts minoritaires.

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprise sont évalués à la valeur actuelle de la meilleure estimation de la valeur de rachat issue du contrat. La contrepartie de la dette est imputée sur les intérêts minoritaires et le solde est comptabilisé en augmentation du goodwill.

Ultérieurement, les effets des changements d'hypothèses prise en compte dans cette évaluation viennent impacter la dette en contrepartie du goodwill, les effets de désactualisation impactent quant à eux le résultat financier et la dette.

1.5.2 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès que le groupe a une obligation actuelle légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Aucune provision significative n'est enregistrée par le Groupe à l'exception des provisions pour indemnité de départ en retraite, voir note 1.7.

1.6 Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.7 Avantages au personnel

Pour le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre du régime à prestations définies des sociétés françaises du Groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite la méthode de calcul utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ». Elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite, des hypothèses de croissance de salaires et prend en compte un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie. Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en compte de résultat.

Le montant des droits acquis par les salariés de la société italienne correspond à la provision pour T.F.R évaluée elle aussi selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

Les autres filiales ne sont pas concernées par ce type de provision.
Il n'y a pas de régime à cotisations définies.

1.8 Paiement sur la base d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées à certains salariés du groupe. Conformément à la norme *IFRS 2* « Paiement fondés sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeurs postérieures à cette date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le

nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 uniquement pour les plans de stock option octroyés postérieurement au 07 novembre 2002, dont la période d'acquisition des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Plans d'achat d'actions a la date de clôture de l'exercice

Plan	Date Conseil	Nombre d'options exercables	Prix moyen d'exercice	Date Expiration
2002	17-mai-02	1 977	35,53 €	17-mai-12
2003	7-juil.-03	2 200	27,38 €	7-juil.-13
Total		4 177	31,24 €	

Par ailleurs le Groupe a également 2 plans d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 30 septembre 2010. Ces plans portent respectivement sur 800 et 1602 actions et arriveront à échéance les 17 mars 2011 et 11 janvier 2012. Ces attributions d'actions gratuites sont soumises à condition de performance et de conservation des actions.

Les charges relatives aux paiements fondés sur des actions s'élèvent à 38K€ sur l'exercice clos le 30 septembre 2010, contre 36K€ sur l'exercice clos le 30 septembre 2009.

1.9 Compte de résultat

1.9.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe provient principalement des sources suivantes :

- des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées (mises à jour et support technique),
- des prestations de service comprenant du conseil et de la formation.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de logiciels est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord,
- la livraison du logiciel a eu lieu,
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé,
- le recouvrement est probable.

Si un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut à la vente de prestations associées à la vente de mises à jour de produits et au support téléphonique. Le support de maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est ainsi comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des services comprend des prestations d'installation sur site ainsi que des prestations de formation. Il est comptabilisé lorsque la prestation est exécutée sur la base de récapitulatifs d'activité ou en fonction du degré d'avancement dès lors que le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

1.9.2 subventions

Conformément à IAS 20, les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque ces conditions sont remplies, les subventions sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits ».

Il s'agit pour le Groupe d'un crédit d'impôt recherche.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

1.9.3 Autres produits et charges opérationnels

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels proviennent d'événements ou d'opérations inhabituels, non récurrents, significatifs au niveau de la performance.

1.9.4 Résultat financier

Les produits financiers comprennent essentiellement les intérêts sur les placements, les profits de change et l'effet de désactualisation des provisions et engagements de rachat de minoritaires.

Les charges financières comprennent essentiellement les pertes de change.

La variation sur l'exercice de l'actualisation des engagements de retraites est comptabilisée en charges d'intérêts dans le résultat financier.

1.9.5 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payable au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale du goodwill, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés, résultent pour l'essentiel :

- du retraitement des profits internes sur stocks
- du retraitement des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés
- des ajustements de juste valeur comptabilisés et des actifs incorporels identifiés lors de regroupement d'entreprises
- d'autres différences temporelles (provision pour participation, provision congés payés, contribution sociale de solidarité etc.).
- de l'activation des résultats négatifs de la filiale Metrolec CMA Services.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est inscrit au bilan que dans la mesure où il est probable qu'il sera récupéré au cours des années ultérieures. Les actifs d'impôt différé sont réexaminés à chaque clôture et ils sont annulés dès lors que leur réalisation ne devient plus probable.

1.10 Résultat par action et instruments dilutifs

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 30 septembre 2010 et au 30 septembre 2009 est de 4 000 000, le nombre d'actions propres est de 39 437 au 30 septembre 2010 contre 100 752 au 30 septembre 2009.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice l'impact des instruments dilutifs existants au cours de la période par application de la méthode dite du « rachat d'actions ». Le nombre d'instruments dilutifs ressort à 3358 au 30 septembre 2010 contre 2724 au 30 septembre 2009.

Le résultat par action ne tient pas compte des rachats potentiels d'actions intervenus postérieurement à la clôture.

1.11 Information sectorielle

Depuis le 1^{er} octobre 2009, les secteurs opérationnels sont définis et présentés conformément à IFRS 8. Se référer à la note 1, « changements de méthodes comptables » pour plus de détails sur ce point.

1.12 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2010, et n'ont pas été appliqués par anticipation pour la préparation des états financiers consolidés. Il s'agit de :

. Révisions de normes, nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2010 :

- IFRIC 12, Accords de concession de services ;
- IFRIC 15, Contrats pour la construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 18, Transfert d'actifs en provenance de clients ;
- IFRIC 17, Distribution en nature aux actionnaires ;
- Amendement IAS 39, Eléments éligibles à une opération de couverture ;
- Amendements IFRS 2, Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS ;
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39, Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers : comptabilisation et évaluation ;
- Amendements IFRS 5.

. Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application ultérieure, endossées par l'Union Européenne

-Amendement IAS 32, Classement des émissions de droits (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010).

. Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne

- IFRIC 19, Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010) ;
- IFRS 9, Instruments financiers : classification et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IAS 24 révisée, Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011).
- Amendement IFRIC 14-IAS 19 : limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011).

Il n'est pas anticipé d'impact significatif de l'application de l'ensemble de ces normes au Groupe Metrologic.

Note 2 – Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

(i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'une immobilisation corporelle est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

(ii) Immobilisations incorporelles

La juste valeur des relations clients acquises lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode dite des « surprofits ». Cette méthode repose sur l'actualisation des surprofits générés par ces relations clients sur leur durée de vie estimée. Les surprofits sont déterminés à partir de la marge d'exploitation attribuable aux relations clients identifiées, diminuée d'une charge capitalistique sur les actifs nécessaires à leur exploitation.

(iii) Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable.

(iv) passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti. En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs est une estimation de la juste valeur

Note 3 – Gestion du risque financier

3.1 Risque de crédit et de liquidités

Créances clients

L'exposition au risque de crédit concerne essentiellement les créances clients. Il est considéré comme limité compte tenu de la nature des clients, des modalités de facturation et des procédures de recouvrement en place dans le groupe. Au 30 septembre 2010, les créances clients échues depuis plus de 60 jours et non réglées représentaient 430K€.

Investissements des excédents de trésorerie

Le groupe limite son exposition au risque de crédit en n'investissant ses fonds uniquement qu'en dépôts bancaires à capital garanti (comptes à terme) et en OPCVM monétaires réguliers émis par des contreparties bancaires de premier rang. La liquidité de ces supports n'est pas remise en jeu au 30 septembre 2010.

Les disponibilités, équivalents de trésorerie et placements financiers du groupe représentent 77% de l'actif et les capitaux propres 88% du total passif et capitaux propres. Le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

3.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

3.2.1 Risque de change

Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en Euros. La majorité des contrats de vente est conclue en Euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours de la date de facturation.

De plus, trois de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut être considéré comme significatif dans la mesure, ou les résultats de ces filiales représentent environ 3% du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 7% des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers environ 5% des disponibilités du groupe. Le montant des écarts de conversion sur la situation nette d'ouverture est de (332) K€ au 30 septembre 2010.

Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il n'existe ni dette fournisseur, ni créance client en devises à cette date.

Par contre nous signalons, que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2010 s'élève à 1 056 K€ (8% des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollars de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 6 K€.

3.2.2 Risque de taux d'intérêts

Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2010 à l'exception de la comptabilisation de l'engagement réciproque d'achat et de vente de la participation des minoritaires de la filiale ATT (voir note 5.1.1).

3.2.3 Risque sur actions

A la clôture du 30/09/10, la société détenait 39437 actions, celles-ci sont destinées principalement à la couverture de plans d'options d'achat pour les salariés.

Le résultat du groupe n'est pas sensible aux variations de cours de l'action dans la mesure où ces variations s'imputent directement sur les capitaux propres du groupe.

Les décisions d'achat ou vente d'actions propres sont traitées au cas par cas et sur décision de la Direction.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Société	% Contrôle	%Intérêts	Adresse	Siren	Méthode de Consolidation
METROLOGIC GROUP SA	STE Mère	STE Mère	6,chemin du Vieux Chêne	322882705	STE Mère
METROLOGIC GROUP GMBH	100%	100%	38240 Meylan Adlersrabe 63	65204/23154	Intégré ^o Globale
METROLOGIC SERVICES SAS	97,36%	97,36%	73249 Wernau 8,chemin des Preles	379131634	Intégré ^o Globale
INTER-PROG	80%	80%	38240 Meylan Via Monginevro,2B	4433790013	Intégré ^o Globale
METROLOGIC GROUP SERVICES INC	100%	100%	10092 Beinasco ITALY	36-4297298	Intégré ^o Globale
MG USA PROPERTIES	100%	100%	CENTER OAKS WIXOM USA	26-0875590	Intégré ^o Globale
METROLOGIC GROUP SPAIN SL	100%	100%	MICHIGAN 48335 CENTER OAKS WIXOM USA	B01404052	Intégré ^o Globale
METROLEC CMA SERVICES SAS	100%	100%	MICHIGAN 48335 C/ ZUAZOBIDEA 34	5044334483	Intégré ^o Globale
ATT METROLOGY (*)	100%	100%	POLIGONO INDUSTRIAL JUNDIZ		Intégré ^o Globale
3C METROLOGY	40%	40%	CP 01015 VITORIA ALAVA		Mise en equivalence

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

METROLOG SERVICES NORDIC AB	100%	100%	Cuauhtemoc C.P. 06500 MEXICO D.F Helsingborgsvagen, 11 341 33 LJUNGBY SWEDEN	Intégrat° Globale
-----------------------------------	------	------	---	-------------------

(*) Le groupe détient directement au 30 septembre 2008 60% des actions de la société ATT et dispose d'un engagement de rachat sur les minoritaires (voir note 5.1.1)

Note 5 - Faits majeurs de l'exercice

5.1 Acquisitions de filiales et regroupement d'entreprises

Néant.

5.2 Création de filiales

Néant.

5.3 Cession d'actions propres

Le Groupe a cédé sur cet exercice 60 000 actions propres générant une plus-value enregistrée dans le résultat social distribuable de Metrologic Group de 347 K€, soit 228 K€ net d'impôt. Cette plus-value a été neutralisée dans le résultat consolidé conformément à IAS32.

Note 6 – Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice

Changement de dénomination sociale pour notre filiale italienne. La société INTERPROG Srl se dénomme Metrologic Group Italia Srl depuis le 1^{er} octobre 2010.

Note 7 – Compléments d'information relatifs au Bilan

Note 7.1 Goodwill

Le groupe a retenu trois UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ces unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

UGT	Valeur au 30/09/10	Valeur au 30/09/09
Metrologic Services	179	179
Metrologic S.A.	543	543
<i>Sous-total UGT France hors Metrolec</i>	<i>722</i>	<i>722</i>
UGT Metrolec CMA	733	733
Interprog- UGT Europe hors France	1 460	1 460
ATT Metrology- UGT Export	2 727	3 438
Total	5 642	6 353

Goodwill ATT Metrology (Etats Unis)

Le 1 avril 2008, le groupe a acquis 60% des actions de ATT pour un montant de 3 517 K€ en numéraire. De plus la société a conclu avec les actionnaires minoritaires d'ATT un engagement réciproque d'achat et de vente de leur participation selon un échéancier et des modalités de calcul du prix d'acquisition fixés à l'avance.

En l'attente d'une position officielle de l'IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- lors de la comptabilisation initiale (au 1er avril 2008) l'engagement de rachat a été comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme de rachat, par contrepartie du goodwill et aucun intérêt ne conférant pas le contrôle n'a été constaté.
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement envers les minoritaires est comptabilisée par un ajustement du goodwill, sauf l'effet de la désactualisation qui est comptabilisé en «charges ou produits financiers».

- les dividendes éventuellement versés aux minoritaires seront comptabilisés en charges financières en contrepartie des réserves consolidées. Il n'y a pas de dividendes versés sur cet exercice.

L'évolution du goodwill ATT Metrology sur l'exercice est liée :

- à la révision des hypothèses de valorisation de l'engagement de rachat des intérêts minoritaires à hauteur de 1 314 KUSD soit 897 K€ (diminution du goodwill)
- à la variation provenant de la conversion du goodwill au taux de clôture à hauteur de 186 K€ (augmentation du goodwill, contrepartie comptabilisée dans les capitaux propres conformément à IAS 21).

Test de dépréciation

L'évaluation des actifs relatifs aux unités génératrices de trésorerie a été réalisé à partir de business plans à quatre ans, lesquels ont été extrapolés à l'infini avec une croissance de 2% afin de déterminer une valeur terminale, la méthode utilisée est celle des « free cash flow ». Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital du groupe. Le taux d'actualisation « après impôt » retenu est de 10,6%, taux fourni par un analyste indépendant. Le taux utilisé au 30 septembre 2009 s'élevait à 11.5%.

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire au 30 septembre 2010.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses retenues par la société pour les tests d'impairment au 30 septembre 2010 :

	Croissance moyenne du CA à 4 ans	Taux d'actualisation retenu	Taux Croissance à l'infinie (calcul valeur terminale)
Metrolec CMA	27%	10,6%	2%
Interprog	7%	10,6%	2%
ATT Metrology	14%	10,6%	2%

Analyse de la sensibilité des tests d'impairment des goodwill au 30 septembre 2010 :

- Concernant Metrolec CMA, une hausse de 7 points du taux d'actualisation ou une baisse de 50% du chiffre d'affaires attendu à terme rendrait la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.
- Concernant Interprog, une hausse de 7 points du taux d'actualisation ou une baisse de 52% du chiffre d'affaires attendu à terme rendrait la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.
- Concernant ATT METROLOGY, une hausse de 7,7 points du taux d'actualisation ou une baisse de 34% du chiffre d'affaires attendu à terme rendrait la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

Note 7.2 Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Coût	Au 30/09/2008	Variation de périmètre	Acquisition & effet de change	Cessions	Au 30/09/2009
Logiciels	488	0	785	0	1 273
Autres immobilisations incorporelles	1 260	0	(24)	0	1 236
Terrains	56	0	(1)	0	55
Constructions	503	0	(12)	0	491
Agencet, Aménagt des constructions	348	0	(7)	0	341
Inst. Techniques mat. et outillage	1 989	26	40	17	2 038
Installations générales	152	0	0	0	152
Matériel de transport	489	0	99	9	579
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	808	2	124	8	926
Immobilisations en cours	152	0	81	0	233
TOTAL	6 245	28	1 085	34	7 324

Coût	Au 30/09/2009	Variation de périmètre	Acquisition & effet de change	Cessions	Au 30/09/2010
Logiciels	1 273	0	296	0	1 569
Autres immobilisations incorporelles	1 236	0	75	0	1 311
Terrains	55	0	4	0	59
Constructions	491	0	36	0	527
Agencet, Aménagt des constructions	341	0	25	0	366
Inst. Techniques mat. et outillage	2 038	0	495	153	2 380
Installations générales	152	0	19	22	149
Matériel de transport	579	0	34	61	552
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	926	0	64	24	966
Immobilisations en cours	233	0	18	251	0
TOTAL	7 324	0	1 066	511	7 879

Amortissements et pertes de valeur	Au 30/09/2008	Variation de périmètre	Augment ^o & effet de change	Diminution	Au 30/09/2009
Logiciels	466	0	121	0	587
Autres immobilisations incorporelles	127	0	270	0	397
Constructions	14	0	26	0	40
Agencet, Aménagt des constructions	19	0	9	0	28
Inst. Techniques mat. et outillage	474	1	301	4	772
Installations générales	70	0	12	0	82
Matériel de transport	232	0	105	0	337
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	488		126	7	607
TOTAL	1 890	1	970	11	2 850

Amortissements et pertes de valeur	Au 30/09/2009	Variation de périmètre	Augment° & effet de change	Diminution	Au 30/09/2010
Logiciels	587	0	228	0	815
Autres immobilisations incorporelles	397	0	309	0	706
Constructions	40	0	26	0	66
Agencet, Aménagt des constructions	28	0	16	0	44
Inst. Techniques mat. et outillage	772	0	339	94	1 017
Installations générales	82	0	14	22	74
Matériel de transport	337	0	117	58	396
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	607	0	121	20	708
TOTAL	2 850	0	1 170	194	3 826

Note 7.3 Actif courant

7.3.1 Stocks

La composition du stock net est la suivante :

	Au 30/09/2010 K€	Au 30/09/2009 K€
Matières premières	263	306
En-cours de production	66	109
Marchandises	275	288
Total	604	703

7.3.2 Autres créances

Elles sont principalement constituées :

- d'avances fournisseurs et d'avoirs à recevoir pour un montant de 5 K€
- de crédits de TVA à recevoir pour un montant de 28 K€
- de produits à recevoir sur l'état (CIR) pour un montant de 769 K€
- de comptes courants pour un montant de 33 K€
- d'avances sur frais pour un montant de 29 K€
- de charges constatées d'avances pour un montant de 177K€

Le montant total est de 1 041 K€ au 30 septembre 2010 contre 1 054 K€ au 30 septembre 2009.

Note 7.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements financiers

Le détail de ce poste est résumé dans le tableau suivant :

	30/09/10 K€	30/09/09 K€
Comptes à terme et CDN	48 600	43 190
Placements de type CAPI	0	0
SICAV	83	83
Dépôts bancaires € (mère)	7 292	2 755
Dépôts bancaires devises (mère)	774	3 840
Dépôts bancaires filiales	4 489	3 559
Intérêts courus	211	91
TOTAL	61 449	53 518

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

Note 7.5 Provisions

Rubriques	30/09/09	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	30/09/10
Provisions	285	0	0	7	278
	285	0	0	7	278

Les provisions sont principalement constituées des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés. Le montant des droits qui sont acquis par les salariés des sociétés françaises du groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 149 K€ charges sociales comprises. La société a retenu un taux d'actualisation de 3,59% pour le calcul des engagements de retraite au 30 septembre 2010. Le montant des droits acquis par les salariés de la société Italienne correspond à la provision pour T.F.R pour un montant de 118 K€.

Note 7.6 Dettes financières long terme

Elles sont exclusivement composées de la comptabilisation de l'engagement envers les actionnaires minoritaires du rachat du solde des titres ATT pour un montant de 1 173 K€ (voir note 5.1.1).

Note 7.7 Dettes courantes

Le détail des autres dettes est le suivant :

	30/09/10 K€	30/09/09 K€
Dettes fiscales et sociales	1 912	2 134
Dettes d'impôt exigible	0	0
Comptes courants	10	0
Autres dettes	99	27
TOTAL	2 021	2 161

Note 7.8 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux contrats de maintenance vendus pour lesquels les prestations ne sont pas totalement achevées.

Note 8 – Compléments d'information relatifs au Compte de résultat

Note 8.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaire selon le pays d'origine des clients du groupe

En K€	30/09/10	30/09/09
France	5 494	5 702
Export (hors Europe)	11 627	12 286
Europe (hors France)	10 032	9 043
TOTAL	27 153	27 031

Note 8.2 Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	2009/10	2008/09
Achats matières premières et autres appro.	383	400
Sous-traitance	160	122
Locations et charges locatives	756	805
Commissions	213	198
Honoraires	791	664
Publicité et relations publiques	202	247
Déplacements, missions, réceptions	1 145	1 445
Autres	927	1 103
TOTAL	4 577	4 984

Note 8.3 Autres produits et charges de gestion courante

Les autres produits de gestion courante incluent essentiellement le CIR. Le montant de la subvention pour l'exercice clos au 30 septembre 2010 est de 1 077 K€ et de 1 193 K€ pour l'exercice N-1. Les autres charges de gestion courantes incluent essentiellement les pertes de change liées à l'exploitation, les jetons de présence et les créances irrécouvrables.

Note 8.4 Effectifs moyens

	2009/10	2008/09
Ingénieurs et cadres	76	66
Employés et techniciens	69	89
Effectif total	145	155

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

Note 8.5 Détail des produits et charges financiers

Le produits de trésorerie sont constitués pour 589 K€ d'intérêts perçus sur les placements de trésorerie soit 589 K€, pour 492 K€ le gain de change net sur le compte bancaires en devises (USD) détenue par Metrologic Group SA (voir note 3.2.1) et pour 39 K€ de l'effet de désactualisation sur l'engagement réciproque d'achat et vente avec les minoritaires d'ATT (voir note 5.1.1). Le coût de l'endettement financier s'élève à 4K€ au 30 septembre 2010.

Note 8.6 Impôts sur les bénéfices

Note 8.6.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

	30 sept. 10	30 sept. 09
Impôts Exigibles	(4 524)	(4 161)
Impôts Différés	193	426
TOTAL (charge) Produit d'impôt	(4 331)	(3 735)

En application de la norme IAS 20 le groupe a enregistré le crédit impôt recherche en subvention.

Note 8.6.2-Preuve de l'impôt

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

En % du résultat avant impôt	30/09/10	30/09/09
Taux normal d'imposition en France	(34,23%)	(34,23%)
Incidence des:		
Ecart de taux d'imposition sociétés étrangères	0,2%	(0,2%)
Crédits d'impôts enregistrés en subvention et non taxable	2,7%	3,5%
Autres différences permanentes	(0,6%)	(0,8%)
Taux effectif d'impôt du Groupe	(31,9%)	(31,7%)

Note 8.6.3- Impôts différés actifs et passifs

	30 sept 10 K€	30 sept 09 K€
Différences temporelles	378	400
Reports fiscaux déficitaires (METROLEC CMA)	261	138
Total impôts différés actifs	639	538
Différences temporelles	(579)	(316)
Total impôts différés passifs	(579)	(316)

Note 9 – Information sectorielle

Exercice 2008/2009

Secteur	Chiffre d'Affaires clients externes	Résultat Opérationnel	Goodwill	Autres Actifs non courants (hors IDA)	Actifs non courants (hors IDA)
France	12 334	3 934	1 455	1 514	2 969
Europe (hors France)	5 834	3 753	1 460	203	1 663
US	3 045	1 819	0	883	883
ATT	5 818	1 089	3 438	1 999	5 437
Total	27 031	10 595	6 353	4 599	10 952

Exercice 2009/2010

Secteur	Chiffre d'Affaires Clients externes	Résultat Opérationnel	Goodwill	Autres Actifs non courants (hors IDA)	Actifs non courants (hors IDA)
France	12 224	4 625	1 455	1 178	2 633
Europe (hors France)	7 538	5 443	1 460	187	1 647
US	3 533	2 128	0	923	923
ATT	3 858	248	2 727	1 893	4 620
Total	27 153	12 444	5 642	4 181	9 823

Note 10 – Parties Liées

Les parties liées comprennent la société Philippe CIMADOMO HOLDING ainsi que les membres des organes de direction et la SCI Le Chêne et le Roseau.

Note 10.1 Rémunérations des organes de direction

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2009/2010 à 298 K€. La majorité des rémunérations versées aux principaux dirigeants sont classées en «Avantages à court terme» suivant la norme IAS 24-16. Cependant il est à noter qu'il a été attribué des actions gratuites à l'un des dirigeants comme cela est détaillé dans le rapport de gestion au chapitre : « Conseil d'administration et direction générale».

L'assemblée générale du 29 mars 2010 a décidée de fixer à la somme globale de 25 000 euros le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration. A ce jour, aucun jeton de présence n'a été payé.

Note 10.2 Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés par la Holding aux différentes sociétés du groupe s'élevant à un montant de 199K€ représentent la contrepartie économique des services rendus par la Holding contre 168K€ sur l'exercice N-1.

Le montant du loyer facturé par la SCI Le Chêne et le Roseau et la SCI Les preles pour les locaux du siège social à Meylan s'élève à 390K€ pour l'exercice 2009/2010 contre 343K€ pour l'exercice N-1.

Note 11 – Engagements hors bilan

La société mère s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont, par cet intermédiaire, obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié (autorisations non utilisées au 30 septembre 2010). Le montant total de ces cautions s'élève à 420K€ et est réparti de la manière suivante :

. 300K\$ pour Metrologic group Inc

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

. 200K€ pour INTER-PROG

Tableau récapitulatif des engagements liés à l'activité courante

	N	N-1
Cautions de contre garantie sur marchés	Néant	Néant
Créances cédées non échues (Dailly)	Néant	Néant
Nantissements hypothèques sûretés réelles	Néant	Néant
Avals cautions garanties données		
Pour Metrologic Group Inc.	300K\$	300K\$
Pour Inter-Prog	200K€	200K€

Ce tableau n'omet pas d'engagements hors-bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

Note 12- Contrats de location

La filiale METROLEC CMA SERVICES dispose de contrat de crédit bail ou de location longue durée. Le montant des redevances et loyers versés sur cet exercice s'élève à 32K€.

Pour les autres sociétés du groupe les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le montant du loyer facturé par la SCI Le Chêne et le Roseau et la SCI Les Preles pour les locaux du siège social à Meylan s'élève à 390K€ (charges comprises) pour l'exercice 2009/2010 contre 343 K€ pour l'exercice N-1.

Note 13- Capitaux propres

Capital social : Le capital social de METROLOGIC Group S.A est composé de 4.000.000 d'actions de 0,25 Euro de valeur nominale. Le nombre d'actions propres détenues au 30 septembre 2010 est de 39437.

Le tableau de variation des capitaux propres du 01/10/08 au 30/09/10 est présenté avec les états financiers consolidés.

Note 14 -Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires facturés par les commissaires aux comptes du collège au titre des années 2010 et 2009 :

En milliers d'euros	KPMG				B2A			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
• Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)								
o Emetteur	27 858	27 645	82 %	81 %	8 213	8 131	100 %	100 %
o Filiales intégrées globalement	6 310	6 310	18 %	19 %				
• Autres diligences et prestations liées à la mission du commissaire au compte								
o Emetteur	29 142		100%	23 %				
o Filiales intégrées globalement								
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres								
Total	63 310	33 955			8 213	8 131		

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Metrologic Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose des changements de méthodes comptables concernant l'application des nouvelles normes IFRS 8 et IAS 1 révisée relatives respectivement à l'identification et la présentation des secteurs opérationnels et à la présentation des états financiers.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.3.4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, telles que décrites en note 7.1. Nous avons également vérifié que les notes 1.3.4 et 7.1 de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Les notes 1.4.2.2 et 1.4.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés décrivent les méthodes de valorisation et de présentation des placements financiers, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Nos contrôles ont consisté à corroborer la juste valeur retenue avec les éléments justificatifs et à nous assurer de la correcte présentation de ces actifs financiers courants au bilan. Nous avons également vérifié que les notes 1.4.2.2, 1.4.2.3, 3.1 et 7.4 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2009-2010

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 31 janvier 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grenoble, le 31 janvier 2011

Bourguignon Audit Associé

Stéphane Devin
Associé

Guy Valdenaire
Associé

Gilles Bourguignon
Associé

Etats financiers sociaux de l'exercice 2009-2010

Bilan social

BILAN	30-sept-10		30-sept-09	
	Brut	Dépréciation	Net en K€	Net en K€
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	1 961	(626)	1 335	1 265
Immobilisations corporelles	957	(843)	114	408
Immobilisations financières	7 881	(15)	7 866	7 862
ACTIF IMMOBILISE	10 799	(1 484)	9 315	9 535
Stocks et en-cours	332	(50)	282	338
Avances et acomptes versés sur commandes	2	-	2	8
Clients et comptes rattachés	3 577	(194)	3 383	2 619
Autres créances	4 254	-	4 254	4 923
Valeurs mobilières de placements	48 941	-	49 841	38 207
Disponibilités	8 078	-	8 078	13 146
ACTIF CIRCULANT	65 184	(244)	64 940	59 241
Charges à répartir	0	-	0	0
Charges constatées d'avance	62	-	62	78
Ecart conversion actif	18	-	18	35
TOTAL ACTIF	70 063	(1 728)	74 335	68 889
PASSIF				
Capital social			1 000	1 000
Réserve légale			100	100
Réserves statutaires			57 821	52 229
Report à nouveau			39	349
Résultat de l'exercice			9 284	9 243
Provisions réglementées			32	19
CAPITAUX PROPRES			68 276	62 940
Provisions pour risques et charges			124	142
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			124	142
Avances conditionnées			0	0
Dettes financières diverses			11	3
Avances et acomptes reçus sur commandes			53	41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			712	520
Dettes fiscales et sociales			1 240	1 404
Autres dettes			34	44
TOTAL DES DETTES			2 050	2 012
Produits constatés d'avance			3 848	3 795
Ecart conversion passif			37	0
TOTAL PASSIF			74 335	68 889

Etats financiers sociaux de l'exercice 2009-2010

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en K€	30 sept. 10	30 sept. 09	Variation en %
Chiffre d'affaires	18 924	17 083	11%
Production stockée	(43)	(10)	
PRODUCTION	18 881	17 073	11%
Coût d'achat des marchandises vendues	(128)	(117)	
Autres achats et charges externes	(2 939)	(2 989)	
VALEUR AJOUTEE	15 814	13 967	13%
Impôts et taxes	(385)	(506)	
Charges de personnel	(3 591)	(3 651)	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 838	9 810	21%
Dotations aux amortissements et provisions	(296)	(248)	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	74	77	
Autres charges et produits	(86)	(101)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 530	9 538	21%
Produits financiers	1 338	2 763	
Charges financières	(154)	(1 194)	
RESULTAT FINANCIER	1 184	1 569	-25%
RESULTAT COURANT	12 714	11 107	14%
Produits exceptionnels	363	1 193	
Charges exceptionnelles	(84)	(203)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	279	990	N.S
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION	12 993	12 097	7%
Intéressement et participation des salariés	(482)	(513)	
Impôts sur les bénéfices	(3 227)	(2 341)	
RESULTAT NET	9 284	9 243	0%

Annexe aux comptes annuels

(Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros sauf précisions contraires)

Note 1 Faits majeurs de l'exercice

Néant

Note 2 Règles et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code de commerce et du plan comptable général défini par le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre, de l'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

Depuis l'exercice dernier les règlements CRC n°2002-10 se rapportant aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, ainsi que le règlement CRC n°2004-06 concernant les règles en matière de définition, de comptabilisation et d'évaluation des actifs sont appliqués.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.2 Société consolidante

METROLOGIC GROUP SA est la société mère du groupe et établit des comptes consolidés.

2.3 Immobilisations incorporelles

. Le fonds commercial apporté à la constitution de la société n'est pas amorti, son montant n'est pas significatif.

. Le fonds de commerce correspondant à la clientèle de la filiale américaine dissoute Silma Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle en cas d'indice de perte de valeur.

. Le mali de confusion provenant de la dissolution de la filiale de droit américain MGNA Holding Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle en cas d'indice de perte de valeur.

. Le code source des logiciels PRELUDE est amorti sur une durée de 5 ans.

. Les autres immobilisations incorporelles comprenant les logiciels et progiciels sont généralement amorties selon le mode linéaire sur une durée de un an. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

. Le logiciel NAVISION (ERP) a été enregistré sur cet exercice et est amorti sur une durée de 5 ans.

. Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés ; ils figurent directement dans les charges de l'exercice.

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

Etats financiers sociaux de l'exercice 2009-2010

2.4 Immobilisations corporelles

- . Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- . L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 - 8 ans
Installations générales	Linéaire	5 -10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 - 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 - 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 - 10 ans

- . Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

2.5 Immobilisations financières

- . Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette dernière est appréciée par référence aux capitaux propres, au résultat de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et à moyen terme.

L'application de ce principe nous a conduit à constater une provision pour dépréciation des titres de la filiale SILMA GmbH. En effet il a été décidé de fermer cette filiale qui n'a aucune activité commerciale. Cette provision de 14 600 euros avait été constatée sur l'exercice 2004-2005.

- . Les sommes versées à la société de bourse PORTZAMPARC SA dans le cadre de la gestion sous mandat du contrat de liquidité (espèces et titres) sont comptabilisées de manière identique à celle de même nature réalisées par la société. Pour les actions propres détenues en compte 277 « actions propres » et pour les espèces en compte 276 «autres créances immobilisées » pour tenir compte de leur indisponibilité.

De même, le contrat de liquidité étant transparent au regard de la comptabilisation des opérations, la société enregistre les plus-values et les moins-values de chaque opération au compte de résultat.

Au 30/09/10 le montant des sommes, correspondant au contrat de liquidité, sont enregistrées en autres immobilisations financières pour un total de 158 402Euros. Cette somme comprend 2408 actions propres pour un montant de 73065 Euros.

- . Les frais d'acquisitions de titres de participations sont incorporés au prix de revient des titres et font l'objet d'une déduction étalée sur 5 ans.

2.6 Stocks

- . Les stocks de fournitures et marchandises sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.
- . Les en-cours de production et les produits finis sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.
- . Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des stocks s'avère supérieure à la valeur actuelle en tenant compte de l'obsolescence des produits.

2.7 Créances et dettes

. Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur historique.

. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction du risque d'irrécouvrabilité ; elles sont égales à la différence entre leur valeur nominale hors taxes et la valeur de recouvrement estimée.

2.8 Opérations en devises

.En cours d'exercice, les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

.Les dettes , créances , disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste " Ecart de conversion ".

2.9 Valeurs mobilières de placement

- La société possède 37029 de ses actions propres qui sont intégralement affectées en vue de leur attribution aux salariés.

Ces 37029 actions dont la valeur d'achat s'élève à 950 340.39 € sont inscrites à l'actif du bilan sous la rubrique valeurs mobilières de placement. Leur valeur appréciée au cours de clôture de l'exercice s'élève au total de

1 109 019 € ; aucune provision pour dépréciation des titres n'est constatée.

Les réserves indisponibles nécessaires à la détention d'actions propres sont incluses dans le poste autres réserves et sont très largement supérieures aux réserves nécessaires.

- La société possède également des placements de trésorerie d'échéance de plus de trois mois à leur conclusion, constitués de comptes à terme (CAT), de certificats de dépôts négociés (CDN), le montant de ces placements est de 47 700 000€, des placements en FCP d'un montant de 83 176€, et elle a constaté des intérêts courus sur ces placement d'un montant de 207671.53€.

Il n'existe pas de différence significative entre leur valeur de marché et leur valeur comptable.

2.10 Disponibilités

. Les disponibilités sont constituées des avoirs disponibles sur les comptes bancaires courants. La totalité de ces avoirs sont cessibles à très court terme. Il n'existe pas de différence significative entre leur valeur de marché et leur valeur comptable.

2.11 Provisions pour retraite

. Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes sociaux . Le montant des engagements supportés à ce titre est indiqué en note 5.

2.12 Provisions pour risques et charges

. Elles sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes de l'exercice.

. Au 30 septembre 2010 elle est constituée

Etats financiers sociaux de l'exercice 2009-2010

- de la provision pour risque sur le plan d'option d'achat d'actions mis en place le 17 mai 2002 pour un montant de 11K€,
- de la provision pour risque sur les plans d'attributions gratuites d'actions du 17 mars 2009 pour un montant de 32K€. Le montant de la provision correspond à la différence entre le prix d'achat des actions sur le marché et le prix de rachat fixé aux bénéficiaires dans les différents plans.
- de la provision pour risque sur les plans d'attributions gratuites d'actions du 11 janvier 2010 pour un montant de 64K€. Le montant de la provision correspond à la différence entre le prix d'achat des actions sur le marché et le prix de rachat fixé aux bénéficiaires dans les différents plans.
- De la provision pour risque d'écarts de conversion clients 18K€

2.13 Règles de comptabilisation du chiffre d'affaires

. La livraison d'un bien ou d'une prestation de services entraîne l'établissement d'une facture, qui est datée et comptabilisée en produit à la date de son émission. Dans le cas de la facturation des contrats de maintenance le produit est étalé linéairement sur la durée du contrat facturé.

Note 3 Compléments d'information relatifs au Bilan

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Mouvements de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sur les immobilisations sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE				
Nature des immobilisations	Valeur brute au 30/09/09	Acquisitions	Cessions ou mises hors services	Valeur brute au 30/09/10
Logiciels	1 113	258	0	1 371
Fonds de Commerce	550	0	0	550
Mali de confusion	40	0	0	40
Immobilisations incorporelles	1 703	258	0	1 961
Agencements des constructions	0	0	0	0
Install. techniques, matériel et outillage	262	11	1	272
Agencements et aménagements divers	27	3	0	30
Matériel de transport	168	5	15	158
Matériel et mobilier de bureau	487	12	2	497
Immobilisations en cours	232	19	251	0
Immobilisations corporelles	1 176	50	269	957
Titres de participation et créances rattachées	7 720	0	0	7 720
Autres immobilisations financières	157	401	397	161
Immobilisations financières	7 877	401	397	7 881
Total des immobilisations	10 756	709	666	10 799

3.1.2 Mouvements des amortissements des immobilisations

Les mouvements de l'exercice des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Nature des immobilisations	Montant des amor/prov. au 30/09/09	Dotations de l'exercice	Reprises/Amort et prov. sur sorties d'actif	Montant des amort/prov. Au 30/09/10
Logiciels	438	188	0	626
Immobilisations incorporelles	438	188	0	626
Agencements des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	241	7	1	247
Agencements et aménagements divers	17	3	0	19
Matériel de transport	119	37	15	141
Matériel et mobilier de bureau	391	46	2	436
Immobilisations corporelles	768	93	18	843
Immobilisations financières	15	0	0	15
Total des amortissements et provisions	1 221	281	18	1 484

3.1.3 Immobilisations financières

Le tableau et la liste des filiales et participations sont présentés dans le document unique figurant note 6.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
Nature des immobilisations	Amort. au 30/09/09	Dotations de l'exercice	Amort. au 30/09/10
Frais acquisition des titres de participation	19	13	32
Total des amortissements dérogatoires	19	13	32

3.2 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :

	Sociétés Apparentées	Filiales consolidées
Participations	0	7 706
Créances clients et comptes rattachés	1	1 173
Autres créances	0	2 704
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	355

Etats financiers sociaux de l'exercice 2009-2010

3.3 Créances

Le détail des créances apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2010	30/09/2009
Clients douteux ou litigieux	205	230
Acomptes versés	2	8
Autres créances clients	3 372	2 603
Créances sur l'état		
= TVA+IS+CIR	1 535	2 286
Groupe et associés	2 704	2 617
Débiteurs Divers	15	19
	7 833	7 764
Charges constatées d'avance	62	77
TOTAL	7 895	7 841

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an à l'exception des créances douteuses dont l'échéance est supérieure à un an.

3.4 Ecarts de conversion- Actif

Les écarts de conversion actif s'élèvent à 18K€ au 30 septembre 2010 et sont constitués uniquement d'écarts sur le poste client.

3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.5.1 Valeurs mobilières de placement

Au 30/09/10 ce poste est principalement constitué d'actions propres pour un montant de 950K€, de placements de type CAT et CDN de plus de trois mois pour un montant de 47 700€, 83K€ de placement FCP ainsi que les intérêts courus pour un montant de 208K€ (voir note 2.9).

3.5.2 Disponibilités

Ce poste est constitué, de 7 289K€ de liquidité en euros et de \$1 056KUSD de liquidité en USD.

3.6 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 1 000 000, il est divisé en 4 000 000 d'actions de 0,25 € de valeur nominale.

3.7 Avances conditionnées

Néant.

3.8 Provisions

Les mouvements de l'exercice sur les provisions sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature des provisions	Provisions au 30/09/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Provisions au 30/09/10
Provision pour risque de change	35	18	0	35	18
Autre provision pour risque	107	63	64	0	106
<i>Provision pour risques et charges</i>	<i>142</i>	<i>81</i>	<i>64</i>	<i>35</i>	<i>124</i>
Dépréciation des stocks et en-cours	50	0	0	0	50
Dépréciation des comptes clients	214	14	33	1	194
Dépréciation VMP (Actions propres)	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour dépréciation</i>	<i>264</i>	<i>14</i>	<i>33</i>	<i>1</i>	<i>244</i>
Total des provisions	406	95	97	36	368
Dont dotations et reprises d'exploitation		32	33	36	
Dont dotations et reprises Financières		63	64	0	

3.9 Dettes

Le détail des dettes apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2010	30/09/2009
Emprunts auprès des établt. Crédit	11	3
Groupe et associés	0	0
Avances et acomptes reçus	53	41
Fournisseurs et comptes rattachés	712	520
Personnel et organismes sociaux	1 095	1 112
Etat impôt sur les sociétés	0	0
Etat TVA et autres impôts	145	292
Autres dettes	34	44
	2 050	2 012
Produits constatés d'avance	3 848	3 795
TOTAL	5 898	5 807

L'ensemble de ces dettes sont à échéance inférieure à un an.
Les dettes reste relativement stables.

3.9.1 Ventilation de la dette fournisseur par échéance

Le total de la dette fournisseurs s'élève à 446K€.

La partie de cette dette échue ayant plus de 60 jours représente un montant de 50K€.

3.10 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

- Fournisseurs	240 K€
- Dettes fiscales et sociales	1 020 K€
- Autres dettes	0 K€

3.11 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

- Clients et comptes rattachés	64 K€
- Créances fiscales et sociales	791 K€
- Disponibilités	220 K€

Etats financiers sociaux de l'exercice 2009-2010

3.12 Comptes de régularisation - Passif

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 3848 K€ sont constitués des contrats de maintenance dont les prestations ne sont pas exécutées ou partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

3.13 Ecarts de conversion – Passif

Les écarts de conversion passifs s'élèvent à 37K€ au 30 septembre 2010 et sont constitués uniquement d'écarts sur les avances en comptes courants.

Note 4 Compléments d'information relatifs au Compte de Résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2010			30/09/2009		
	Total	Dont CEE	Dont export	Total	Dont CEE	Dont export
Ventes de marchandises	149	27	91	60	19	32
Production	7 518	3 413	2 832	6 146	2 276	2 588
Prestations services	11 257	4 312	3 080	10 877	4 216	3 009
TOTAL	18 924	7 752	6 003	17 083	6 511	5 629

La ventilation du chiffre d'affaires par lignes de produit est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2010	30/09/2009
Licences	6 408	5 146
Maintenance	9 702	9 623
Produits électroniques	1 110	1 000
Négoce	149	60
Autres services	1 555	1 254
TOTAL	18 924	17 083

4.2 Détail du poste Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2010	30/09/2009
Sous-traitance	1 125	1 150
Locations et charges locatives	406	381
Commissions	146	135
Honoraires	465	428
Publicité et relations publiques	72	111
Déplacements missions, réceptions	126	127
Achats de matières premières et autres approvisionnements	294	301
Autres	305	356
TOTAL	2 939	2 989

4.3 Détail du poste Impôts et taxes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2010	30/09/2009
Formation	38	41
Taxe Apprentissage	16	16
Aide Logement	11	11
Taxe Professionnelle	212	258
Organic	30	28
Taxe véhicules	8	5
IFA	21	21
Impôt Foncier	31	109
Divers	18	17
TOTAL	385	506

4.4 Détail des produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'explique par la constatation de cessions d'immobilisations, de cessions d'actions propres dans le cadre du plan d'attributions gratuites d'actions et surtout par la cession d'actions propres acquises dans le cadre d'un projet de croissance externe qui n'a pas abouti.

4.5 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :

	Sociétés Apparentées	Filiales consolidées
Produits financiers	0	22
Loyers + charges locatives	380	0
Entretien bâtiment, espaces verts	4	0
Commissions + honoraires	115	0
Achats de biens et services	0	1 013
Ventes de biens et services	0	7 189

4.6 Ventilations des dotations aux amortissements

Nature des immobilisations	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations aux amort. De l'exercice
Logiciels	188	0	0	188
Immobilisations incorporelles	188	0	0	188
Install. techniques matériel et outillage	6	0	0	6
Agencements et aménagements divers	3	0	0	3
Matériel de transport	37	0	0	37
Matériel et mobilier de bureau	47	0	0	47
Immobilisations corporelles	93	0	0	93
Total des dotations	281	0	0	281

Note 5 Autres éléments d'information

5.1 Engagements financiers

. Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 69K€ hors charges sociales. La méthode utilisée est « la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière », elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite et prend en compte également un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie.

. Les salariés ont acquis, au 30 septembre 2010, 5536 heures au titre du DIF.

. La société METROLOGIC GROUP SA s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont par cet intermédiaire obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié. Le montant total de ces cautions s'élève à 410K€, le détail de ces cautions est indiqué dans la note 6.1.

5.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2009/2010	2008/2009
Cadres	42	43
Employés	26	29
TOTAL	68	72

5.3 Rémunérations des dirigeants

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2009/2010 à 298K€. L'Assemblée générale du 29 mars 2010 a décidée de fixer à la somme globale de 25 000 euros le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2010. Le montant des jetons de présence payés sur l'exercice s'élève à 25 000€.

5.4 Information sur le risque de change

. Les achats sont principalement effectués en euros.

. Les ventes sont effectuées en Euros ou en Dollars U.S. pour certains clients. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du Dollars U.S. à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours à la date de facturation.

5.5 Eléments fiscaux

5.5.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net
Résultat courant	12 714	(4 374)	8 340
Résultat exceptionnel	279	(96)	183
Participation	(482)	166	(316)
Crédit impôt recherche		1 077	1 077
Crédit impôt création d'emploi			
TOTAL	12 511	(3 227)	9 284

5.5.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

. L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases	
- Congés payés	374
- Charges à payer	32
- Ecart de conversion passifs	37
- Participation	482
Total	925
Taux d'imposition	34,23%
Allègements de la dette future d'impôts	317

Note 6 Autres éléments d'information

6.1 Liste des filiales et participations au 30 septembre 2010 (en € sauf précisions contraires)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital Au 30/09/10	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeurs comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseign. détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication des filiales détenues à plus de 50%											
- Metrologic GmbH D- 73249 Wernau	202 000	124 601	100%	203 670	203 670	0	0	3 441 171	85 572		
- Metrologic Services S.A.S. Ch. Des Prêles 38240 MEYLAN	38 500	1 127 753	97.36 %	816 246	816 246	0	0	738 245	69 326		
- MG USA Properties Inc. Center OAKS WIXOM USA-48335 Michigan	100 \$	25 622 \$	100 %	71 €	71 €	807 213 €	0	123 000 \$	21 957 \$		
- Metrologic Group Services Inc. Center OAKX WIXOM USA-48335 Michigan	1001000 \$	1 732 855 \$	100 %	1 014 731 €	1 014 731 €	0	300 000 \$	4 854 407 \$	235 757 \$		
- INTER-PROG Via Monginevro 2/B 10092 BEINASCO ITALY	10 000	310 173	80%	1 875 249	1 875 249	0	200 000 €	2 430 730	24 727		
- SILMA GmbH D-73249 Wernau	25 000	(12 206)	100%	25 000	10 400	0	0	0	0		
- Metrologic Spain S.L. Zuazobidea n°34 01015 VITORIA Spain	200 000	264 655	100 %	200 000	200 000	0	0	1 448 943	132 731		
- METROLEC CMA SERVICES SAS 6chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN	37 000	(363 229)	100 %	37 000	37 000	1 764 230	0	769 138	(368 512)		
- ATT METROLOGY 30210 SE 79th Street ISSAQUAH WA 98027 USA	15 320 \$	3 387 875 \$	60 %	3 538 271 €	3 538 271 €	0	0	5 224 456 \$	166 833 \$		
- 3 C METROLOGY C/Rio Lerma 143 ofc 202,Col. Cuauhtemoc C.P. 06500 Mexique	50 000 MXN	1 384 522 MXN	40 %	1 243 €	1 243 €	33 258 €	0	6 084 259 MXN	418 440 MXN		
- METROLOG SERVICES NORDIC AB Helsingborgsvagen, 11 341 33 LJUNGBY SUEDE	100 000 SEK	(367 667) SEK	100%	9 254 €	9 254 €	99 485 €	0	2 219 154 SEK	(670 316) SEK		

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Metrologic Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 2.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour et dans le contexte décrit en note 2.5 portant sur le contexte économique actuel, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthode de détermination de la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Les notes 2.9 et 2.10 de l'annexe intitulées « valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités » décrivent les règles et méthodes comptables relatives aux valeurs mobilières de placement et aux disponibilités. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Meylan, le 31 janvier 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grenoble, le 31 janvier 2011

Bourguignon Audit Associé

Stéphane Devin
Associé

Guy Valdenaire
Associé

Gilles Bourguignon
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Bail avec la SCI Le Prêles

Nature et objet :

Location par votre société de locaux situés au 10 chemin des Prêles à Meylan, bail du 1^{er} avril 2009 à effet du 1^{er} avril 2009.

Modalités :

- Loyer annuel de €.35.600, révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par le décret du 30 septembre 1953,
- Indexation annuelle à l'intérieur de chaque période triennale en fonction de l'indice INSEE national des loyers commerciaux, référence 4^{ème} trimestre 2008,
- Loyer supporté au titre de l'exercice : €.35.600 hors taxes,
- Charges locatives supportées au titre de l'exercice : €.10.238 hors taxes.

2.2 Bail avec la SCI Le Chêne et Le Roseau

Nature et objet :

Location par votre société des locaux du siège social 6 chemin du Vieux Chêne à Meylan, bail du 1^{er} août 2003 à effet du 1^{er} août 2003.

Modalités :

- Loyer annuel de €.271.000, révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par le décret du 30 septembre 1953. Indexation annuelle à l'intérieur de chaque période triennale en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, référence 1^{er} trimestre 2003,
- Loyer supporté au titre de l'exercice : €.344.305 hors taxes.
- Charges locatives supportées au titre de l'exercice : néant.

2.3 Contrat de maintenance des locaux avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding

Nature et objet :

La S.A. Philippe Cimadomo Holding effectue des prestations d'entretien des locaux de votre société facturées au temps passé.

Modalités :

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2010 : €.3.702 hors taxes.

2.4 Convention d'assistance avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding

Nature et objet :

Convention d'assistance administrative, juridique, commerciale, financière et informatique.

Modalités :

Redevance supportée au titre de l'exercice : 114 960 € hors taxes, (2,00 % du chiffre d'affaires hors taxes dans la limite d'un chiffre d'affaire annuel de €.5.748.000).

2.5 Refacturation de frais de recherche par la société Métrologic Services

Nature et objet :

Refacturation par la société Métrologic Services S.A. à Metrologic Group S.A. d'heures de recherche et développement. Le prix de l'heure de recherche inclut le salaire brut moyen des ingénieurs, les charges sociales, les congés payés et les frais de structure.

Modalités :

Refacturation au titre de l'exercice 2010 : €.394.128.

2.6 Convention de trésorerie avec la société MG USA Properties Inc

Nature et objet :

Convention du 30 septembre 2007 portant sur une avance en compte courant.

Modalités :

- Montant de l'avance consentie au 30 septembre 2010 : €.807.213,
- Taux d'intérêt : 2 % (TDJ -1 % pour l'exercice),
- Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.13.855.

2.7 Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Metrologic Group Inc.

Nature et objet :

Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de Metrologic Group Inc. cautionnée par votre société.

Modalités :

Caution accordée à hauteur de \$.300.000.

2.8 Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Inter-Prog

Nature et objet :

Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de la filiale Inter-Prog cautionnée par votre société.

Modalités :

Caution accordée à hauteur de €.200.000.

2.9 Avance de trésorerie consentie à la société Metrolec CMA

Nature et objet :

Avance de trésorerie consentie à la société METROLEC CMA, filiale de Metrologic Group, en juin 2008.

Modalités :

- Montant de l'avance consentie : €.1.764.230,
- Taux d'intérêt : 0,39 % (EURIBOR 3 mois -0,5 %),
- Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.4.551.

2.10 Avance de trésorerie consentie à la société Metrologic Service Nordic AB

Nature et objet :

Avance de trésorerie consentie à la société Metrologic Service Nordic AB, filiale de Metrologic Group, en avril 2009.

Etats financiers sociaux de l'exercice 2009-2010

Modalités :

- Montant de l'avance consentie : €.99.485,
- Taux d'intérêt : 0,39 % (EURIBOR 3 mois -0,5 %),
- Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.269.

Meylan, le 31 janvier 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grenoble, le 31 janvier 2011

Bourguignon Audit Associé

Stéphane Devin
Associé

Guy Valdenaire
Associé

Gilles Bourguignon
Associé

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE APPELEE NOTAMMENT A APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2010 incluant le rapport de gestion du groupe ; rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- Présentation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur les conventions réglementées et sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat de Mesdames Florence ROCHE et Anne WURGEL et de Messieurs Philippe CIMADIMO et Gilles BARTOLI en qualité d'administrateurs,
- Constatation de la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants et décisions quant à leur renouvellement et/ou leur remplacement,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Confirmation du montant des jetons de présence.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des dirigeants sociaux et des salariés, à des attributions gratuites d'actions,
- Délégation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social soit par émission, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- Délégation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Philippe CIMADOMO, Président, Directeur Général

Déclaration du responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Meylan, le 31 janvier 2011

Philippe CIMADOMO
Président, Directeur Général